



BILAN QUANTITATIF

Plan Climat Air Énergie Territorial 2019 > 2025

Evaluation finale



Table des matières

PREAMBULE.....	4
1. Mise à jour des données	4
1.1. Mise à jour des données air énergie climat	4
A. Profil énergétique du territoire	4
B. Production d'énergie renouvelable.....	6
C. Qualité de l'air	10
2. État d'avancement du programme d'actions.....	14
Légende et méthodologie de classement	15
Axe 1 : Vers la sobriété (carbone)	22
Action 1.1.A : Réaliser des travaux d'aménagements mobilité douce exemplaires sur des communes-pilote du territoire.....	22
Action 1.1.B : Installer deux stations d'avitaillement bioGNV et créer un centre d'entretien et réparation de véhicules gaz.....	24
Action 1.1.C : Mettre en place des solutions vertueuses pour le déplacement des agents de la CCMDL.....	26
Action 1.1.D : Accompagner les habitants vers des pratiques de mobilité durable répondant à leurs besoins.....	28
Action 1.2.A : Créer un programme de diagnostic énergétique et d'accompagnement des industriels dans la réduction de leurs consommations énergétiques	32
Action 1.2.B : Etudier les opérations réalisées dans les PME et l'artisanat en valorisant les opérations vertueuses et leurs bénéfices auprès des acteurs	34
Action 1.3.A : Identifier et démarcher les habitants en situation de précarité énergétique pour les sensibiliser et les orienter vers les dispositifs d'accompagnement MDE (rénovation et écogestes) ...	37
Action 1.3.B : Massifier le remplacement des systèmes de chauffage obsolètes ou inefficients par de nouveaux appareils domestiques.....	40
Action 1.3.C : Poursuivre, pérenniser et amplifier les actions de la plateforme de rénovation (Parc Éco-Habitat).....	43
Action 1.3.D : Programme de rénovation et pilotage des consommations des bâtiments publics énergivores.....	46
Action 1.4.A : Mettre en place les moyens nécessaires au développement d'une matériauthèque sur le territoire	48
Action 1.5.A : Programme de plantation et de valorisation de haies sur le territoire	51
Action 1.5.B : Mettre en œuvre une stratégie de préservation de la ressource en eau.....	53
Axe 2 : L'autonomie, levier de développement territorial.....	56
Action 2.1.A : Soutenir le développement d'une filière solaire photovoltaïque sur le territoire	56
Action 2.1.B : Soutenir le développement d'une filière bois sur le territoire	58

Action 2.1.C : Animer et développer les énergies renouvelables thermiques sur les secteurs public et privé	61
Action 2.1.D : Affiner le potentiel éolien.....	64
Action 2.1.E : Coordonner le développement des réseaux énergétiques.....	66
Action 2.2.A : Développer une offre touristique durable.....	68
Action 2.3.A : Programme d'accompagnement à l'émergence d'initiatives privées de circuits courts alimentaires.....	71
Action 2.4.A : Créer une dynamique locale de réduction des déchets en associant sensibilisation et déploiement de solutions auprès de tous les acteurs.....	74
Axe 3 : Une qualité de vie préservée dans un contexte de changement climatique	78
Action 3.1.A : Limiter le brûlage des déchets verts.....	78
Action 3.2.A : Communiquer sur le bâti durable : Mobiliser les professionnels, sensibiliser les étudiants, valoriser les filières.....	81
Action 3.3.A : Expérimenter la notion de développement durable à travers les documents d'urbanisme : gestion des ressources (eau, écomatériaux, foncier...), performance énergétique... ..	83
Action 3.3.B : Végétaliser et accompagner la végétalisation des centres-bourgs	85
Action 3.4.A : Accompagner les acteurs agricoles dans l'évolution de leurs pratiques	87
Action 3.5.A : Renforcer la sensibilisation sur la pollution des eaux et des milieux	90
Axe 4 : Faire de la transition écologique un projet territorial.....	93
Action 4.1.A : Se doter d'une stratégie de communication et de gouvernance	93
Action 4.1.B : Associer l'ensembles des élus à une démarche de transition écologique.....	96
Action 4.1.C : Engager les services de la CCMDL dans le projet de transition et les impliquer dans la définition et la mise en œuvre d'actions collectives en interne	98
Conclusion : un bilan encourageant avec des points d'amélioration déjà ciblés	100

PREAMBULE

Après un premier bilan après trois d'application, le présent document vise à rendre un bilan final des six ans du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Pour rappel, ce document comprend un diagnostic de territoire sur les thématiques climat, air et énergie, et définit une stratégie au travers de quatre axes que sont, pour les Monts du Lyonnais :

- 1 – Vers la sobriété (carbone)
- 2 – L'autonomie, levier de développement territorial
- 3 – Une qualité de vie préservée dans un contexte de changement climatique
- 4 – Faire de la transition écologique un projet territorial

Cette stratégie se concrétise au travers d'un plan comprenant 32 actions. Ce sont sur ces 32 actions que ce bilan va principalement porter.

Sauf mention contraire, les graphiques et données sont tirés de Terristory (<https://terristory.fr/auvergne-rhone-alpes/>), issu de l'Observatoire Régional Climat Air Energie (ORCAE). Leur méthodologie de calcul des données énergétiques évoluant régulièrement, les chiffres peuvent être différents de ceux indiqués dans le bilan à mi-parcours.

Avertissement

Les données sont disponibles avec un décalage d'un ou deux ans. Ainsi, les données disponibles au moment de la rédaction de ce document sont pour la plupart de l'année 2023, avec des données estimées pour 2024. Cela impacte ce bilan dans le sens où nous n'avons pas encore le recul sur les effets des actions menées sur les émissions de gaz à effet de serre ou sur les consommations énergétiques du territoire.

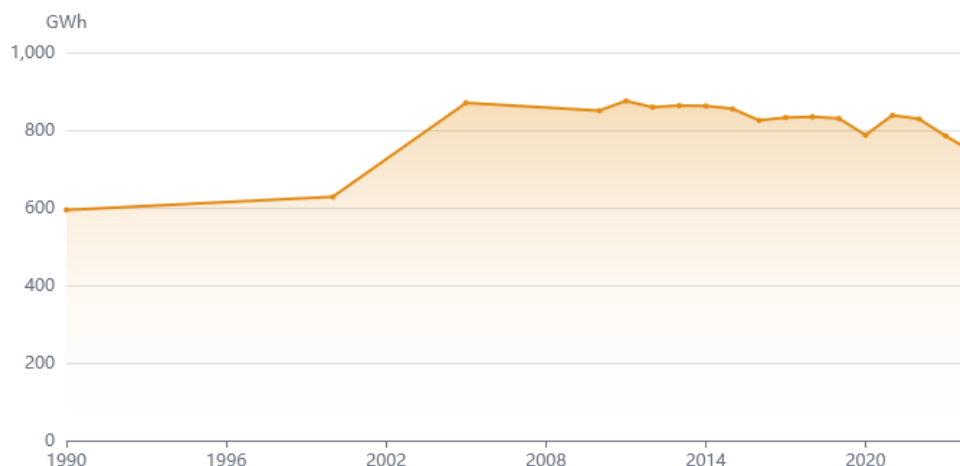
1. Mise à jour des données

1.1. Mise à jour des données air énergie climat

A. Profil énergétique du territoire

Le site Terristory, qui exploite les données de l'ORCAE (Observatoire Régional Climat Air Energie), permet de suivre l'évolution des consommations d'énergie depuis 1990, et plus finement à partir de 2010. Le PCAET a été adopté en 2020 mais s'appuie sur 2015 comme année de référence.

Depuis 2015, les consommations d'énergie ont diminué de 13%, et sur la période 2020-2024, qui concerne le PCAET, l'évolution est de -5%.



Si l'on ramène ces consommations à l'évolution démographique, voici les chiffres que l'on obtient :

Année	Consommation par habitant
1990	22,4 MWh
2000	22 MWh
2005	27,4 MWh
2015	24,5 MWh
2023	22,3 MWh

On observe donc une relative stabilité dans l'évolution des consommations énergétiques rapportées par habitant.

Par **secteur**, voici ce que l'on peut observer :

Evolution de la consommation d'énergie par secteur, en GWh

Secteur	Consommation en 2015	Consommation en 2024	Evolution entre 2015 et 2024	Evolution annuelle moyenne entre 2015 et 2024
Agriculture	42,2	56,9	+35%	+3,4%
Industrie	249,8	195,7	-22%	-2,3%
Résidentiel	269,5	220,4	-18%	-2,2%
Tertiaire	68,3	65,7	-4%	-0,2%
Transport routier	224,3	204,7	-9%	-0,8%

Seul le secteur de l'agriculture a connu une augmentation de ses consommations sur la période, a contrario du secteur de l'industrie qui est le secteur dont les consommations ont le plus diminué. Ce constat est à mettre en regard du fait que ce sont les secteurs qui consomment le moins, et le plus.

L'évolution par **filière énergétique** est la suivante :

Evolution de la consommation d'énergie par filière énergétique, en GWh

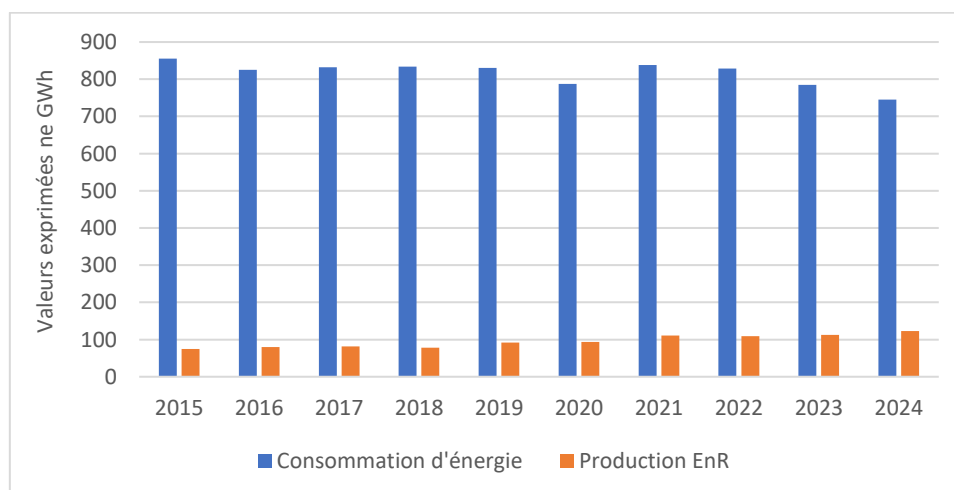
Secteur	Consommation en 2015	Consommation en 2024	Evolution entre 2015 et 2024	Evolution annuelle moyenne entre 2015 et 2024
Biogaz	<i>Données non communiquées</i>			
Biomasse solide	61,9	63,1	2%	0,3%
Électricité	218,5	174,2 ¹	-20%	-2,2%
Gaz	192,3	181,0	-6%	-0,4%
Organo-carburants	16	19,5	22%	2,5%
Produits pétroliers	366,4	304	-17%	-2,0%

On constate que ce sont principalement les produits pétroliers et l'électricité qui ont connu une forte baisse si l'on regarde les années 2015 et 2024. En proportion, les organo-carburants ont aussi augmenté mais restent encore largement minoritaires dans le mix énergétique du territoire. Le gaz et la biomasse sont restés stables sur ces deux années.

B. Production d'énergie renouvelable

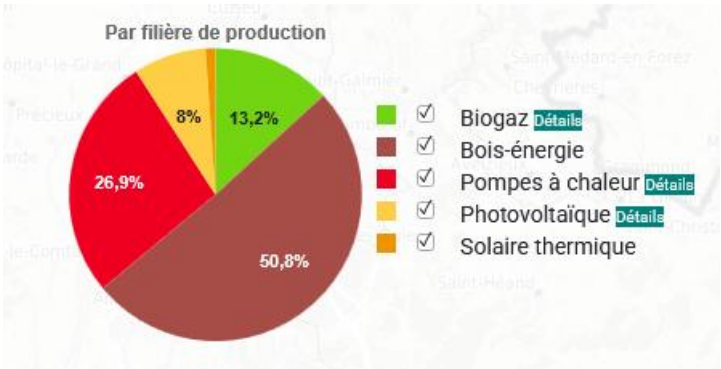
La Communauté de communes des Monts du Lyonnais est inscrite dans des objectifs TEPOS depuis 2013, c'est-à-dire qu'elle se fixe d'ici 2050 de diviser ses consommations d'énergie par deux et de produire autant d'énergie qu'elle n'en consomme. En cela, le PCAET est un outil pour inscrire politiquement des actions et suivre le développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire.

Evolution comparée de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergie renouvelable locale

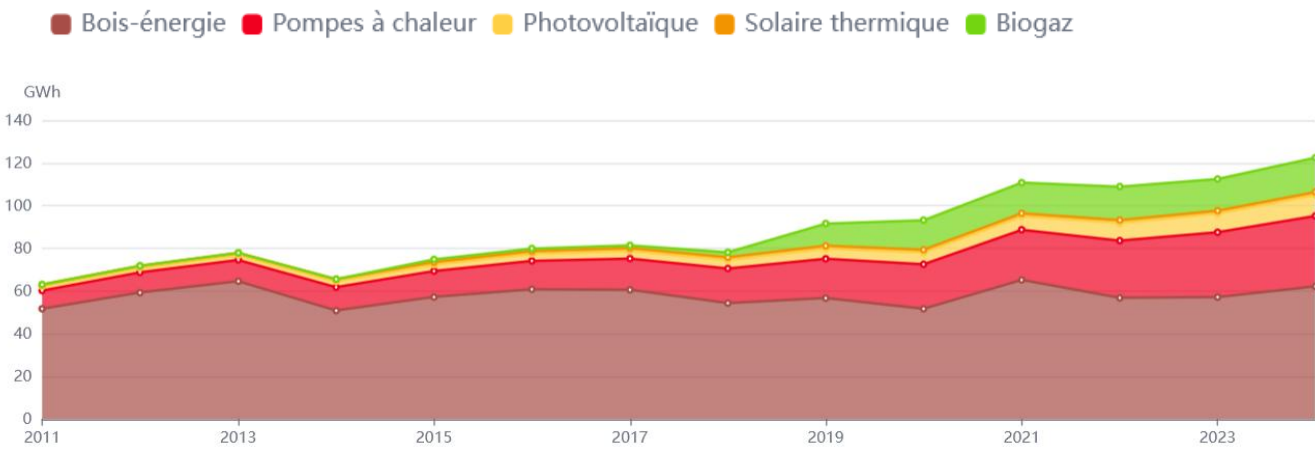


¹ Cette forte réduction observée pour la consommation d'électricité en 2024 est étonnante mais nous n'avons pas de raisons à ce jour à avancer pour l'expliquer.

En 2024, et avec des données estimées concernant les consommations, **le territoire couvrait 16% de ses besoins en énergie**, avec une production répartie de la manière suivante entre les énergies :



Cette répartition donnée à l’instant T peut être complétée par l’évolution par filière de production afin de voir les dynamiques :



Type d'énergie	Production 2015	Production 2024	Evolution 2015-2024
Bois	57,24 GWh	62,2 GWh	+8%
Pompe à chaleur	12,14 GWh	33 GWh	+ 117%
Biogaz	1,31 GWh	16,15 GWh	x 11
Solaire photovoltaïque	2,99 GWh	9,83 GWh	+ 228% et +750 sites au total
Solaire thermique	1,18 GWh	1,32 GWh	+9%

Pour la production de **biogaz**, la station de méthanisation en injection Méthamoly installée à Saint-Denis-sur-Coise est une belle réalisation qui a même « dépassé » la production initiale estimée. Concernant la production d’électricité via le **solaire photovoltaïque**, elle a connu une forte augmentation en plus que doublant depuis 2015. L’installation de **pompes à chaleur** a également connu une forte accélération sur la période.

La faible évolution de consommation de **bois-énergie** malgré la mise en route du réseau de chaleur de Montrottier (2,1 GWh de consommations annuelles attendues) peut s’expliquer entre autres due à la substitution des anciennes chaudières bois au profit de systèmes de chauffage comme les pompes à chaleur (PAC). La mise en service du réseau de chaleur bois de St-Symphorien-sur-Coise sur le premier

trimestre 2026 et ses 3,5 GWh de consommations annuelles prévisionnelles pourrait faire bouger les courbes sur le volume de bois consommé sur le territoire.

Le **solaire thermique** est un peu le parent pauvre de la production d'ENR du territoire et connaît un développement très modéré malgré une action du PCAET (2.1.C) dédiée.

Le cas de l'éolien et de l'hydroélectricité

L'hydroélectricité

Aucune installation hydroélectrique n'existe à ce jour sur le territoire de la Communauté de communes. Le potentiel de développement de cette filière n'a pas été réaffiné depuis le diagnostic du PCAET malgré un souhait de potentiellement creuser la question.

Pour rappel, une étude de micro-turbinage a été réalisée sur le réseau AEP (Alimentation en Eau Potable) de distribution au lieudit « Rampôt » sur la commune de Haute-Rivoire en 2016 et considérait le gisement comme non-rentable. Par ailleurs, aucun site du département du Rhône n'avait été retenu en 2011 dans les listes de secteurs à potentiel hydroélectrique établies par l'Union Française de l'Electricité (UFE), rapport qui fait encore foi aujourd'hui².

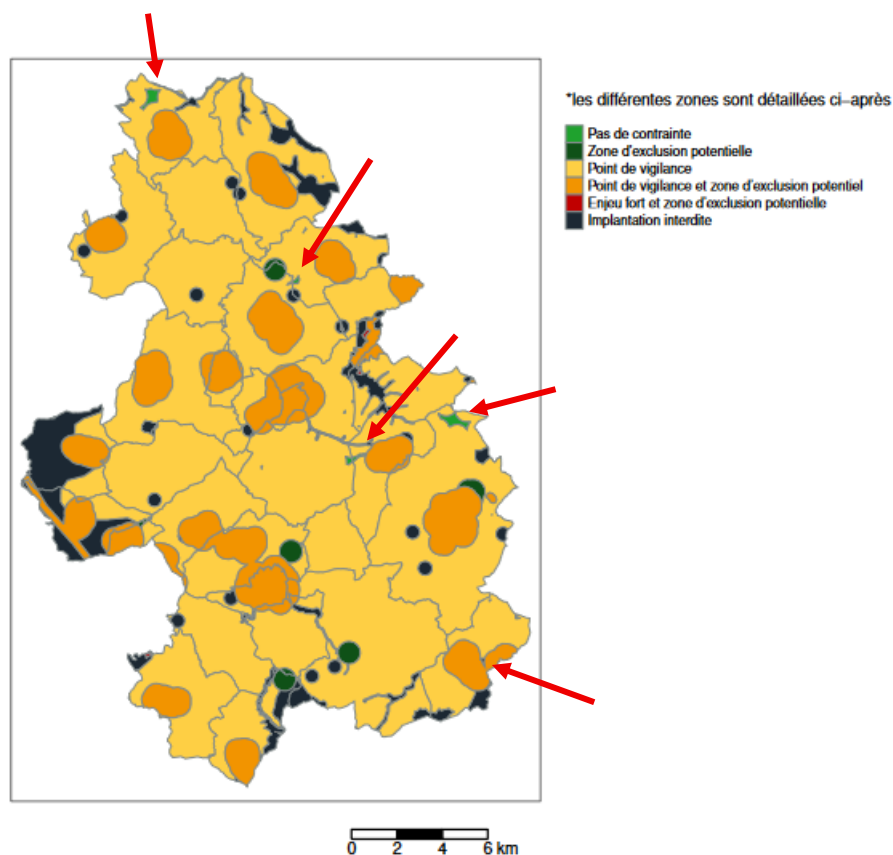
Le profil climat air énergie de la Communauté de communes 2023 fourni par l'Observatoire Régional Climat Air Énergie ne fait par ailleurs aucune mention du potentiel hydroélectrique du territoire.

² Etude UFE de 2011 : https://ufe-electricite.fr/wp-content/uploads/2011/11/annexe_1.pdf

Synthèse du gouvernement (document accessible depuis la page « Hydroélectricité » du gouvernement au 24/05/2023) :
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/potentiel%20hydro_synth%C3%A8se%20publique_vf.pdf

L'éolien

Zones favorables au développement de l'éolien sur le territoire



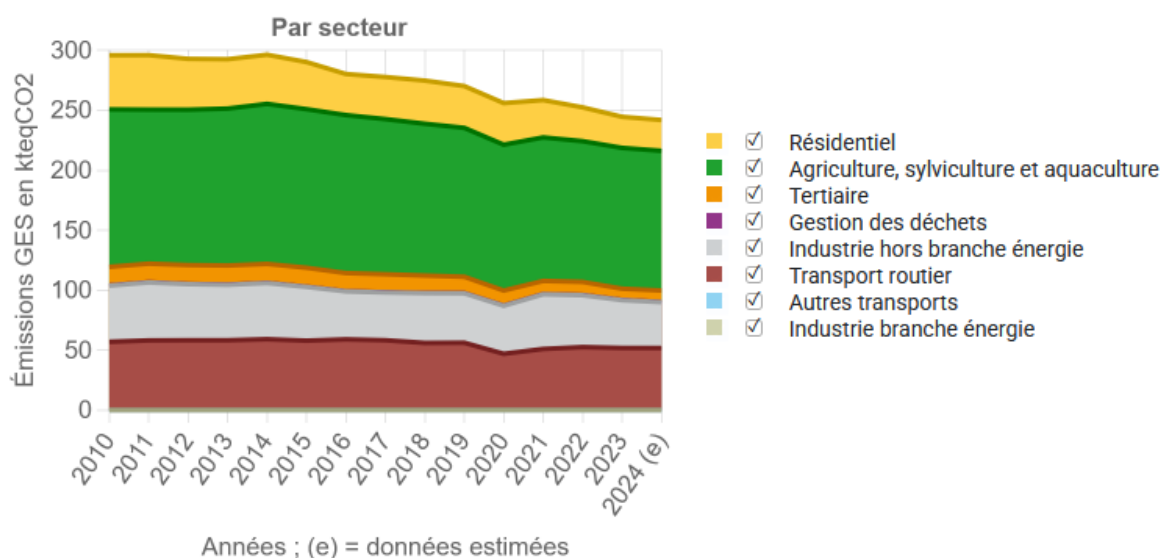
Cette carte tirée de l'ORCAE (« Profil climat air énergie » de la Communauté de communes de 2023) permet de distinguer plusieurs petites zones avec un potentiel de développement éolien. L'action 2.1.D, sur laquelle nous reviendrons plus précisément plus tard, a permis d'affiner le potentiel du territoire. En début de PCAET et suite à une première pré-étude, les élus des communes concernées se sont opposés à un projet éolien sur leur commune ou ont abandonné l'idée à la suite de contestations montées par un collectif anti-éolien structuré au niveau national malgré des efforts faits par le précédent chargé de mission PCAET d'apporter de l'information sur cette filière. A savoir, lors des présentations CEPOS en conseil municipal réalisées en 2022 et 2023, certains élus avaient fait part de leur surprise que ces projets ne soient pas concertés à l'échelle de la Communauté de communes et seraient ouverts à une réflexion sur le sujet, compte-tenu des objectifs TEPOS ambitieux. Plusieurs études de perspectives énergétiques sur le territoire des Monts du Lyonnais (H3C en 2012 et Auxilia en 2017) ont montré qu'il est quasiment impossible d'atteindre l'équilibre énergétique en 2050 sans éolien.

C. Qualité de l'air

Les émissions des gaz à effet de serre

On observe sur la CC des Monts du Lyonnais une **baisse de 16% des EGES depuis 2015**. Pour rappel, l'objectif du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) d'Auvergne-Rhône-Alpes est d'atteindre une baisse de 30% de ces émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport aux émissions constatées de 2015. Il s'agira donc d'accentuer cette tendance pour les dernières années avant le cap de 2030.

Evolution des émissions de GES



Secteur	2015 (en kteqCO2)	2024 (en kteqCO2)	Evolution entre 2015 et 2024	Evolution annuelle moyenne
Agriculture	132,3	116,5	-12%	-1%
Industrie hors branche énergie	44,7	38,1	-15%	-1%
Résidentiel	39,3	25,7	-35%	-3%
Tertiaire	15,9	9,7	-39%	-5%
Transport routier	58,0	51,8	-11%	-1%
TOTAL	290,3	242	-16%	-2%

Tous les secteurs ont observé une baisse de leurs émissions de GES sur le territoire depuis 2015, avec des différences suivant les secteurs : on observe ainsi une nette diminution des émissions du secteur résidentiel, principalement liée au chauffage, ainsi que dans le secteur du tertiaire. Les autres secteurs, les plus émetteurs, observent une baisse régulière mais très modeste avec 1% d'émissions de GES en moins par an. Cela sera à prioriser dans le plan d'actions du prochain PCAET.

Depuis janvier 2021, les gestes subventionnés par MaPrimeRénov' sur le périmètre de la Communauté de communes concernent majoritairement des changements de système de chauffage. Ces changements progressifs semblent avoir eu un vrai impact sur la participation du secteur résidentiel aux émissions de GES du territoire, qui a vu ses émissions diminué plus que de moitié depuis 2005.

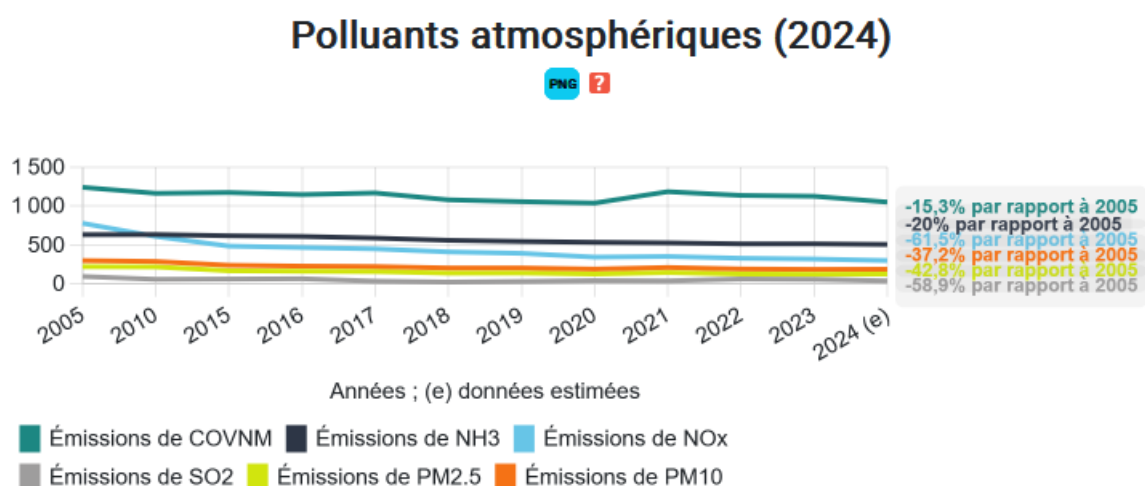
Principaux équipements subventionnés par MaPrimeRénov' depuis janvier 2021 jusqu'à fin 2025

Équipement	NB GESTES
Pompe à chaleur air / eau	2 033
Poêle à granulés	477
Chaudière à granulés	305
Poêle à bûches	262
Dépose de cuve à fioul	249
Chaudière à fioul	193
Chauffe-eau solaire individuel	155

Source : site du réseau des CERC, consulté début 2026

Les polluants atmosphériques

Ce graphique³ permet de constater la diminution des émissions de COVNM, de l'oxyde d'azote et des particules fines (PM10 et PM2,5) :



³ Les chiffres ont beaucoup évolué depuis le bilan à mi-parcours. Les explications de l'ORCAE sont les suivantes : « Pour la partie évolution des polluants, les écarts concernent surtout les COVNM et les PM10 et 2.5. Ces écarts sont principalement dus au chauffage au bois (les coefficients Ceren utilisés ont évolués et les hypothèses de renouvellement du parc d'appareils ont été revues à la baisse).

Il y a également eu des évolutions pour les NH3 (mais en 2022 les données étaient confidentielles sur le territoire) qui sont dues à la révision à la baisse des coefficients unitaires par le Citepa au national. »

Si l’on se concentre sur la période qui nous intéresse pour le PCAET, avec 2015 en année de référence, voici les réductions qu’on observe :

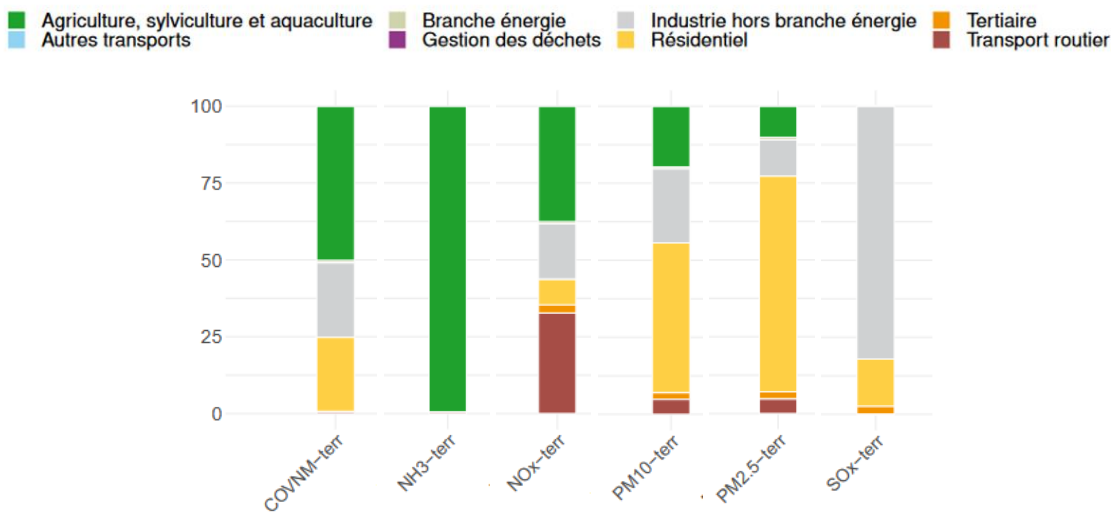
Polluant	2015 (en tonnes)	2024 (estimation, en tonnes)	Evolution 2015-2024	Objectif SRADDET 2015-2030
COVNM	1176	1053	-10%	-35%
NOX	485	300	-38%	-44%
PM10	238	187	-21%	-47%
PM2.5	169	127	-18%	-38%
NH3	620	508	-18%	-5%
SO2	62	39	-37% (-59% entre 2005 et 2024)	-72% (objectif 2030 par rapport à 2005)

Les émissions de polluants atmosphériques ont relativement bien baissé depuis 2015, mais il faut poursuivre les efforts sur la majorité d’entre eux pour assurer l’atteinte des objectifs fixés au niveau du SRADDET d’ici 2030.

Cette baisse des polluants peut s’expliquer de plusieurs manières. Sur le secteur du résidentiel et tertiaire, la substitution du chauffage au fioul par des énergies renouvelables notamment électriques a permis de réduire les émissions de polluants atmosphériques dues à la combustion d’énergie fossile. Sur le secteur de la mobilité, le renouvellement du parc automobile ces dernières années avec l’adoption pour les véhicules diesel (et essence plus récemment) de filtres à particules vient expliquer cette baisse et devrait s’accélérer avec le basculement progressif vers la mobilité électrique.

Par ailleurs, la part de chaque secteur d’activité dans les émissions de chaque polluant est représentée sur ce graphique :

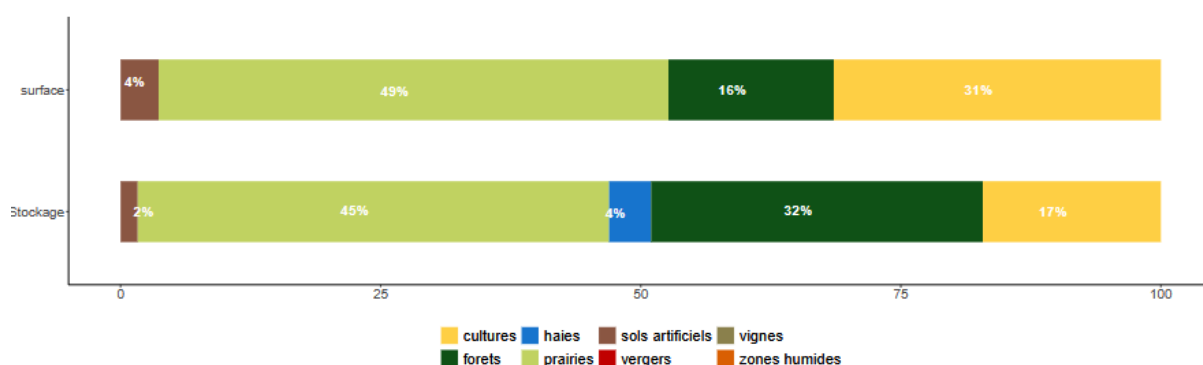
Contributions des secteurs d’activité dans les émissions de polluants (en tonnes) sur le territoire en 2024 (estimations prédictives ARIMA)



Puits de carbone

Le « Profil air énergie climat » de la CCMDL fourni par l'ORCAE en mars 2026 ne fournit pas l'information de la quantité de carbone absorbée annuellement. Nous avons seulement des informations sur le stock de carbone, ici par type de surface :

Longueur des haies (en km)	1584
Stockage (en tC)	3981597
Surface (en ha)	41726



La question de la séquestration carbone sera revue plus en détails par le bureau d'études retenu pour nous accompagner sur le renouvellement du PCAET.

2. État d'avancement du programme d'actions

Le PCAET comporte 4 axes stratégiques, qui sont chacun déclinés en plusieurs objectifs stratégiques, qui eux-mêmes définissent des actions (32 au total) afin de traduire concrètement les grands axes du PCAET.

Cette partie vise à faire le point sur l'avancement de chacune de ces actions.

Méthodologie de suivi

Depuis son lancement début 2020, le choix a été fait de réaliser un suivi annuel, organisé de la manière suivante :

- **Un rendez-vous individuel** avec chacun des agents en charge d'au moins une action du PCAET pour faire le point sur leur avancement, les éventuelles difficultés rencontrées, les nouveaux projets etc.
- **Un comité technique** avec les agents référents, les chef(fe)s de service, les agents intéressés afin de voir ce sur quoi les agents ont pu travailler dans l'année. Participent également les représentants des Directions Départementales des Territoires du Rhône et de la Loire.
- **Un comité de pilotage** où tous les Vice-présidents sont invités ainsi que le Président de la Communauté de communes, mais également nos partenaires (services de l'Etat, ADEME, Conseil de Développement) pour faire le point sur les avancées de l'année, ce qui pose problème et éventuellement se questionner sur la priorisation des actions.

Un **tableau de suivi** est mis à jour chaque année à la suite des rendez-vous avec les agents, pour suivre de manière fine et régulière la mise en œuvre du plan climat. C'est à partir de ce document que le bilan à mi-parcours des actions a été réalisé.

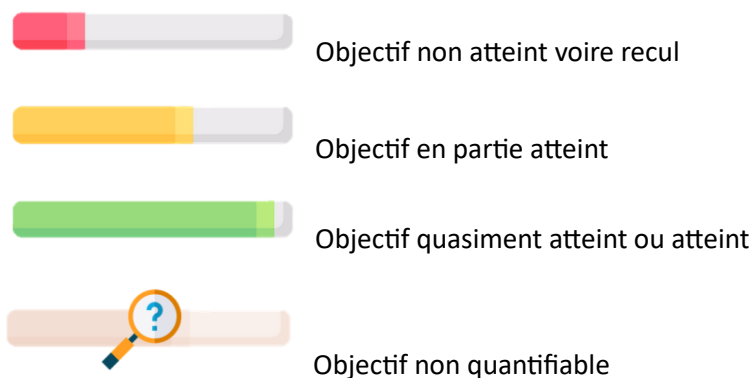
Légende et méthodologie de classement :

1- Avancement des actions



Le nombre d'étoiles a été attribué sans critères formels pour ce classement.

2- Atteinte des objectifs des actions



Le classement n'est établi que si l'objectif est quantifié et que la donnée est disponible. Si ce n'est pas le cas, l'objectif est « non quantifiable ». Un certain nombre d'actions n'ont pas d'objectifs quantifiables, mais il est proposé une estimation de classement.

3- Atteinte des objectifs des indicateurs de suivi des tâches des actions

Chiffre : la tâche est bien avancée, voire est finie ou a même dépassé l'objectif fixé

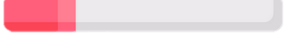
Chiffre : la tâche n'a pas pu commencer mais n'a pas atteint l'objectif

Chiffre : la tâche n'a pas commencé ou est loin de l'atteinte de l'objectif

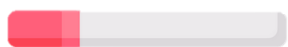
Synthèse de l'avancée des actions et de l'atteinte des objectifs :

Axe stratégique 1 : Vers la sobriété (carbone)		
Action	Etat d'avancement	Atteinte de l'objectif
Objectif stratégique 1 : Inventer une nouvelle mobilité à faible contenu carbone		
1.1.A Réaliser des travaux d'aménagements mobilité douce exemplaires sur des communes-pilote du territoire		
1.1.B Installer deux stations d'avitaillement bioGNV et créer un centre d'entretien et réparation de véhicules gaz		
1.1.C Mettre en place des solutions vertueuses pour le déplacement des agents de la CCMDL		
1.1.D Accompagner les habitants vers des pratiques de mobilité durable répondant à leurs besoins		 / 
Objectif stratégique 2 : Réduire les consommations énergétiques des entreprises industrielles et tertiaires		
1.2.A Créer un programme de diagnostic énergétique et d'accompagnement des industriels dans la réduction de leurs consommations énergétiques		
1.2.B Etudier les opérations réalisées dans les PME et l'artisanat en valorisant les opérations vertueuses et leurs bénéfices auprès des acteurs		 / 
Objectif stratégique 3 : Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti		
1.3.A Identifier et démarcher les habitants en situation de précarité énergétique pour les sensibiliser et les orienter vers les dispositifs d'accompagnement MDE (rénovation et écocestes)		
1.3.B Massifier le remplacement des systèmes de chauffage obsolètes ou inefficients par de nouveaux appareils domestiques		
1.3.C Poursuivre, pérenniser et amplifier les actions de la plateforme de rénovation (Parc Éco-Habitat)		

1.3.D Programme de rénovation et pilotage des consommations des bâtiments publics énergivores		
Objectif stratégique 4 : Réduire l'énergie grise des produits manufacturés et biens de consommation		
1.4.A Mettre en place les moyens nécessaires au développement d'une matériauthèque sur le territoire		
Objectif stratégique 5 : Couvrir les émissions de GES résiduelles par la séquestration de carbone dans les milieux naturels		
1.5.A Programme de plantation et de valorisation de haies sur le territoire		
1.5.B Mettre en œuvre une stratégie de préservation de la ressource en eau		

Axe stratégique 2 : L'autonomie, levier de développement territorial		
Action	Etat d'avancement	Atteinte de l'objectif
Objectif stratégique 1 : Développer les énergies renouvelables et de récupération		
2.1.A Soutenir le développement d'une filière solaire photovoltaïque sur le territoire		
2.1.B Soutenir le développement d'une filière bois sur le territoire		
2.1.C Animer et développer les énergies renouvelables thermiques sur les secteurs public et privé		
2.1.D Affiner le potentiel éolien		
2.1.E Coordonner le développement des réseaux énergétiques		
Objectif stratégique 2 : Mettre en œuvre une économie territoriale de la transition écologique		
2.2.A Développer une offre touristique durable		 
Objectif stratégique 3 : Elaborer une stratégie alimentaire et agricole favorisant les circuits courts alimentaires		

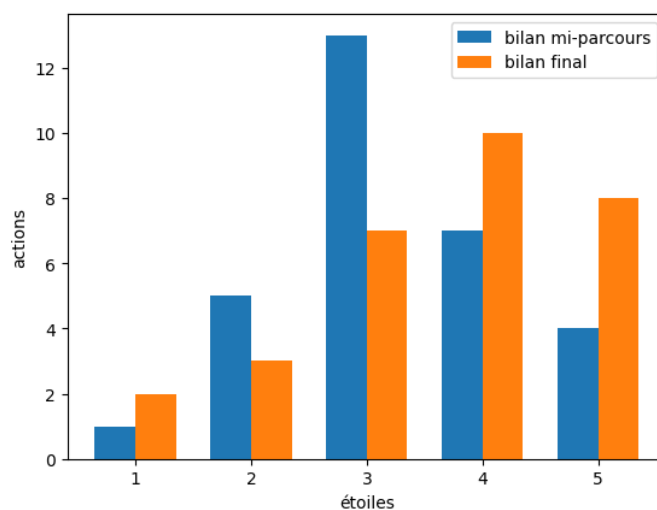
2.3.A Programme d'accompagnement à l'émergence d'initiatives privées de circuits courts alimentaires		 / 
Objectif stratégique 4 : Développer l'économie circulaire		
2.4.A Créer une dynamique locale de réduction des déchets en associant sensibilisation et déploiement de solutions auprès de tous les acteurs		

Axe stratégique 3 : Une qualité de vie préservée dans un contexte de changement climatique		
Action	Etat d'avancement	Atteinte de l'objectif
Objectif stratégique 1 : Améliorer la qualité de l'air		
3.1.A Limiter le brûlage des déchets verts		
Objectif stratégique 2 : Adapter le bâti pour anticiper les conséquences du changement climatique		
3.2.A Communiquer sur le bâti durable : Mobiliser les professionnels, sensibiliser les étudiants, valoriser les filières		 mais ressenti 
Objectif stratégique 3 : Agir sur l'urbanisme opérationnel et réglementaire pour améliorer la résilience énergétique et climatique		
3.3.A Expérimenter la notion de développement durable à travers les documents d'urbanisme : gestion des ressources (eau, écomatériaux, foncier...), performance énergétique...		
3.3.B Végétaliser et accompagner la végétalisation des centres-bourgs		 / 
Objectif stratégique 4 : Adapter nos pratiques agricoles et la gestion de nos ressources (eau, forêts)		
3.4.A Accompagner les acteurs agricoles dans l'évolution de leurs pratiques		
Objectif stratégique 5 : Réduire la pollution des sols et des milieux		
3.5.A Renforcer la sensibilisation sur la pollution des eaux et des milieux		

Axe stratégique 4 : Faire de la transition écologique un projet territorial		
Action	Etat d'avancement	Atteinte de l'objectif
4.1.A Se doter d'une stratégie de communication et de gouvernance		
4.1.B Associer l'ensemble des élus à une démarche de transition écologique		 
4.1.C Engager les services de la CCMDL dans le projet de transition et les impliquer dans la définition et la mise en œuvre d'actions collectives en interne		

Récapitulatif de l'avancée des actions et de l'atteinte de leurs objectifs⁴

Notation des actions par étoiles, comparaison entre le bilan à mi-parcours et le bilan final



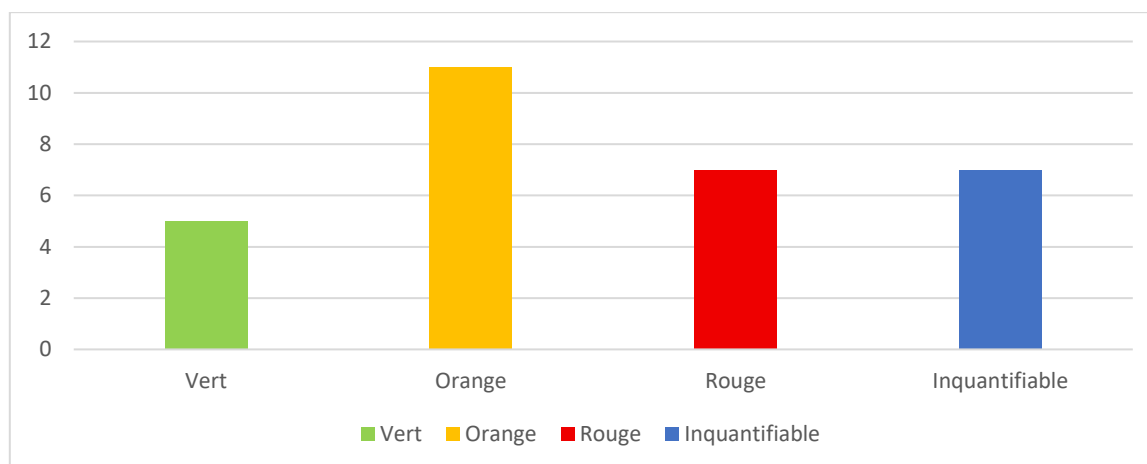
Ainsi, sur les 32 actions que compte le PCAET, 18 actions sont classées comme suivant leur cours ou étant bien avancées contre seulement 11 à mi-parcours. De même, de nouvelles actions ont été lancées. La dynamique est donc positive. A noter que selon cette répartition des actions, une seule s'est vu régresser et qualifier d'action « à problème ». Dans le détail, il s'agit de l'action "affiner le potentiel éolien", abandonnée à la suite d'un rejet des élus sur une éventuelle installation de la solution sur le territoire. Si des pré-études ont été réalisées, l'action consistant à établir une étude complète du territoire n'a donc pas pu voir le jour, ce que traduit la notation choisie. Si le total donne une indication

⁴ Graphique et textes issus de la « Contribution à l'évaluation du PCAET de la CCMDL » par les étudiants de Master 1 TETRA à Sciences Po Lyon, finalisée fin mars 2026

globale de l'avancée du PCAET, il reste donc important de mettre ces données a priori en regard avec la réalité des actions afin de ne pas dresser de conclusions erronées.

De la même manière, le bilan final dresse une catégorisation des actions avec une autre clef de répartition par niveau d'atteinte de l'objectif. Ainsi, 7 objectifs ne sont pas atteints voire en recul, 10 partiellement atteints, 6 atteints alors que 7 restent non quantifiables.

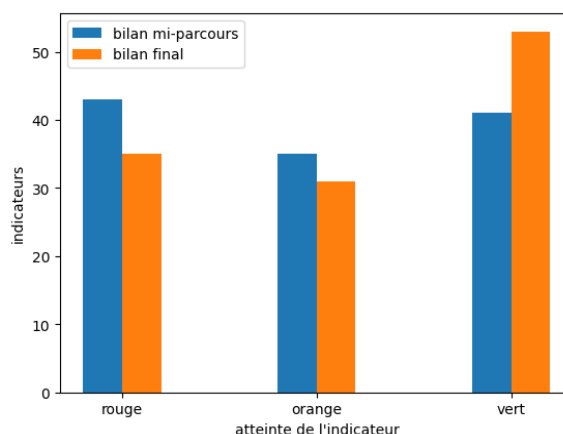
Classement des actions par niveau d'atteinte de leur objectif



Cette répartition donne à voir les avancées du PCAET sous un autre angle. Ces objectifs représentent un but à atteindre ; leur complétude n'est donc pas nécessairement un bon indicateur pour établir la réussite globale ou non du PCAET. Ceux-ci correspondent à des objectifs bien souvent quantifiés au regard, par exemple, de la trajectoire énergétique que devrait suivre le territoire pour atteindre ses objectifs TEPOS.

Enfin, une autre échelle pour voir de manière synthétique l'avancée du PCAET est celle des indicateurs de suivi des tâches inscrites dans chaque fiche action :

Réalisation des indicateurs, comparaison entre le bilan mi-parcours et le bilan final :



En comparant les indicateurs du bilan de mi-parcours et ceux finaux, la dynamique globale est également aussi positive et est allée vers un mieux entre le bilan à trois ans et le bilan après les six ans. Néanmoins, un nombre d'indicateurs resté en orange est non négligeable (la tâche a avancé mais n'a pas atteint l'objectif) ou en rouge (la tâche n'a pas commencé ou est loin de l'atteinte de l'objectif), et un certain nombre de tâches n'ont finalement pas pu être suivies sur l'intégralité du PCAET. Cela a pu être dû à une impossibilité de collecter la donnée, ou que le programme lié a disparu. C'est un point

de vigilance que nous devons intégrer lors de la rédaction des fiches action du prochain PCAET, afin d'éviter de se retrouver dans la même situation.

Axe 1 : Vers la sobriété (carbone)

Objectif stratégique 1.1 : Inventer une nouvelle mobilité à faible contenu carbone

Action 1.1.A : Réaliser des travaux d'aménagements mobilité douce exemplaires sur des communes-pilote du territoire

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Contexte :

La Communauté de communes a été lauréate de l'appel à projets Pend'Aura+, ce qui lui a permis de lancer à son tour un appel à projets pour accompagner quatre communes du territoire.

Objectif spécifique : Améliorer la part de déplacement mobilité douce sur les communes engagées dans la démarche

Les aménagements réalisés ont sûrement participé à la réduction de la part de la voiture dans les villages concernés, néanmoins nous n'avons pas d'éléments objectifs qui nous permettrait de pouvoir comparer entre avant les aménagements et après.

Tâches :

- Tâche A1 : co-concevoir un Appel à Projet pour plusieurs communes-pilote ouvert à l'ensemble des communes pour un accompagnement à élaborer d'une stratégie de mobilité douce et multimodale
- Tâche A2 : lancer une étude d'opportunité et de faisabilité de développement d'aménagements multimodaux (prioritairement dans les centres)
- Tâche A3 : réaliser les travaux
- Tâche B1 : engager une coopération avec les transporteurs (racks vélos extérieurs)
- Tâche C1 : communiquer, sensibiliser, réaliser des retours d'expériences

Indicateurs de réalisation par année (avec commentaires si besoin) :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
32 contacts réalisés auprès des communes	0	32	--	--	--	--	-- (32/32)	32
4 communes engagées dans la démarche	0	3	4	4	>4	>5	~5	4
100% de voies optimisées sur le centre urbain de chacune des 4 communes	0%	0%	0%	0%	?	25% (Grande rue à Ste-Foy)	?	100%
100% de bus interurbains équipés pour le transport de vélo	0%	0%	0%	0%	1 ligne/3	1 ligne/3	1 ligne/4	100%

70% des arrêts de bus interurbains équipés de stationnements vélos	0%	0%	10%	<30%	<30%	<30%	<30%	70%
--	----	----	-----	------	------	------	------	-----

• Bilan 2020-2022

Quatre communes (Sainte-Foy-L'Argentière, Chambost-Longessaigne, Brussieu et Virigneux) se sont engagées dans une démarche d'aménagement de mobilité douce mais leurs fiches actions ne sont pas datées et le service mobilité manque de temps pour faire ce suivi. D'autres communes ont lancé des réflexions sur des travaux d'aménagement mobilité douce sans être dans l'appel à projet de départ, mais là-aussi se pose la question du suivi.

Concernant les bus interurbains équipés de rack vélo, suite à la loi d'orientation sur les mobilités, une expérimentation a été réalisée sur le premier semestre 2023 sur l'une des trois lignes qui desservent le territoire par le SYTRAL Mobilités.

L'objectif de 100% des arrêts de bus équipés de stationnement vélo a été revu à la baisse cette année (pour passer à 70%), car il n'est finalement pas pertinent que tous les arrêts soient équipés et les lignes interurbaines ont été priorisées. Des premiers aménagements (arceaux pour vélos principalement) ont commencé à être installés sur plusieurs arrêts.

• Bilan 2023-2025

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
- De belles réalisations : Grande Rue de Ste-Foy-l'Argentière, rue Lamartine de St-Symphorien-sur-Coise, contournement et piste cyclable à St-Laurent-de-Chamousset... ; marquage "voie cyclable" sur la rue principale de Chambost-Longessaigne - Equipements à terme de tous les véhicules de bus avec des racks à vélo - Développement d'arceaux vélos et de box sur les principaux arrêts - Plus de 224 arceaux installés sur la Communauté de communes en 2024 / 2025	La principale difficulté sur cette action est de connaître les aménagements réalisés par les communes (remontée d'informations)	- Avoir une commission mobilité dédiée, voire pour la fusionner avec la commission voirie car beaucoup de liens existent - Profiter du nouveau mandat pour faire un état des lieux des aménagements et équipements existants - Le SYTRAL prévoit « l'élaboration d'un plan piéton par EPCI, comprenant un plan d'action jusqu'à 2040 », à mettre en place avant 2030 (Plan de Mobilité SYTRAL)

Bilan global de l'action :

Nous n'avons pas -ou peu- de pouvoir d'agir au niveau CCMDL sur cette fiche action mais des projets ont pu être menés par les communes et le SYTRAL Mobilités, même si le niveau d'attente n'a pas forcément été atteint.

Action 1.1.B : Installer deux stations d'avitaillement bioGNV et créer un centre d'entretien et réparation de véhicules gaz

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



et même dépassé !

Contexte :

Le premier intitulé de cette action concernait l'installation d'une seule station d'avitaillement bioGNV.

Lors des réflexions pour l'élaboration du Plan Climat, un groupe d'agriculteurs était en train de lancer leur projet d'unité de méthanisation à Saint-Denis-sur-Coise, avec injection de biogaz sur le réseau et création d'une station bioGNV à côté. Cette station a vu le jour un an et demi seulement après le démarrage de l'unité de méthanisation. Son succès fut tel qu'elle a été rapidement saturée, la demande ayant connu une forte augmentation en peu de temps. Cette station BioGNV a donc été remplacée par une station de taille plus importante en juillet 2022 et le PCAET s'est finalement fixé pour objectif l'installation de deux stations d'avitaillement bioGNV sur le territoire.

Objectif spécifique : Distribuer 270 tonnes/an de biocarburant local

La station de Saint-Denis-sur-Coise distribue depuis 2022 plus de 350 tonnes de bioGNV/an (données producteur, voir tableau ci-dessous).

Tâches :

- Tâche 1 : réaliser des études de faisabilité
- Tâche 2 : expérimenter l'installation d'une station privée (accès restreint)
- Tâche 3 : prévoir l'organisation matérielle nécessaire au bon fonctionnement des véhicules GNV (ex: ateliers réparation et cadre réglementaire, accompagnement des entreprises transport)
- Tâche 4 : initier des partenariats avec les centres de formation pour former les professionnels
- Tâche 5 : étudier la faisabilité d'une deuxième station bioGNV sur le territoire

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Mettre en service 2 stations bioGNV	0	1	1	1	1	1	1	2
15 véhicules ravitaillés	0	6	20	50	50	~50	~50	15

				(30 PL + 20 VL)			(30aine de bus et minibus, 3PL, 20aine VL ou VU)	
270 tonnes de bioGNV distribués par an sur la station de St Denis sur Coise	0	100	125	~350	~420	~350	450	270

• **Bilan 2020-2022 :**

Au démarrage du PCAET, la station à côté de l'unité de méthanisation Méthamoly à St-Denis-sur-Coise était en projet et l'objectif de l'indicateur de suivi était de voir naître une station bioGNV. Cet objectif a été revu à la hausse après l'installation de cette première station et le succès qu'elle a connu, obligeant le propriétaire à changer beaucoup plus rapidement que prévu la taille de la station, pour répondre à la forte demande en bioGNV. Ainsi, le nombre de véhicules ravitaillés a largement dépassé l'objectif de l'indicateur de suivi dédié, tout comme le nombre de tonnes distribués à la pompe chaque année, l'objectif spécifique de cette action.

Le projet de deuxième station était bien parti mais l'explosion du prix de l'électricité en septembre 2022 l'a profondément mis à mal. Car pour "fabriquer" du bioGNV, il faut compresser le biogaz à environ 350 bars avec des compresseurs consommant beaucoup d'électricité. Ce contexte a mis en pause le projet, sans certitude de pouvoir repartir, et a rendu même incertaine la pérennité de la première station.

Tâche 4 : aucun partenariat n'a été initié mais un garage a formé l'un de ses salariés aux véhicules bioGNV et constitue le garage de référence sur le territoire.

• **Bilan 2023-2025 :**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
- La station bioGNV n'est plus en danger comme elle a pu l'être un moment en 2022 - Filière méthanisation redynamisée avec une étude pour une nouvelle unité de méthanisation	- Contexte national qui n'encourage pas le développement du bioGNV pour les véhicules légers, concurrence avec les véhicules électriques - Augmentation du prix du bioGNV (1,98€/kg au dernier trimestre 2025)	- Il pourrait être intéressant de relancer une étude sur une 2^e station bioGNV sur l'axe Brévenne même si le projet d'unité de méthanisation est abandonné à Souzy pour le moment - Il faudra se poser la question de l'intégration d'une action sur la méthanisation dans le futur plan d'actions

Bilan global de l'action :

Les attentes sur la station de bioGNV lancée en 2020 ont été largement dépassées, et elle a dû s'adapter en augmentant sa puissance de recharge et de stockage pour pouvoir fournir plus de véhicules plus rapidement que prévu. La ligne de car régulière C202 fonctionne uniquement au bioGNV, ce qui est une belle vitrine de l'engagement du territoire en faveur du biogaz.

Le projet de passer à deux stations a été un peu ambitieux sur ce premier PCAET mais l'idée est toujours là et d'autres territoires voisins s'équipent également côté Loire, permettant un meilleur maillage à terme.

Action 1.1.C : Mettre en place des solutions vertueuses pour le déplacement des agents de la CCMDL

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Objectif spécifique : Réduire la consommation des transports routiers de 1%/an

La définition de l'objectif ne s'est pas accompagnée de la création auprès du service finances de la création d'un indicateur « litres » de carburant à remplir. Nous n'avons donc que les coûts des carburants des véhicules de la CCMDL. Ce prix ayant beaucoup fluctué au cours des six dernières années, il n'est pas possible d'en déduire le nombre de litres consommés par an. Le développement du télétravail, des visioconférences pour les réunions et l'arrêt du porte-à-porte pour les tournées des ordures ménagères ont cependant contribué de fait à la réduction de la consommation d'énergies des transports de la Communauté de communes.

Tâches :

- Tâche 1 : Mettre en œuvre des actions pour optimiser les déplacements des agents voire éviter de se déplacer
- Tâche 2 : Plan de remplacement de la flotte de véhicules (intégrant les communes)
- Tâche 3 : Réalisation de formation à l'éco-conduite
- Tâche 4 : Participation au Challenge Mobilité

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Nombre d'actions mises en place à l'attention des agents	0	4	+1	+1	+1	+1	+1 --> 9/12	12
80 agents formés à l'éco-conduite	0	0	43	0	0	0	0 --> 43/80	80
7 participations de la collectivité au	1	+1	+1	+1	+1	+1	+1	7

Challenge mobilité (1/an)								
Mise en place du plan de remplacement des véhicules	0	0	0	0	0	0	0	1

• **Bilan 2020-2022 :**

La CCMDL s'est équipée de vélos à assistance électrique, qu'elle met à disposition des agents qui en font la demande.

Grâce aux financements du programme Pend'Aura+, une formation à l'éco-conduite a pu être organisée pour 43 agents, et a été appréciée. Comme ce financement s'est arrêté, cette formation n'a pu être reconduite.

La question du partage des véhicules est un sujet relativement sensible au sein de la Communauté de communes.

Par ailleurs, avec la crise sanitaire de la Covid-19 et grâce aux financements du programme Pend'Aura+ il a été possible d'augmenter le nombre d'équipements de visioconférence, permettant d'éviter un certain nombre de déplacements des agents, mais il est difficile de chiffrer les déplacements qui n'ont pas eu lieu grâce à ces équipements.

• **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
- Les vélos sont désormais intégrés à la flotte de véhicule de la CCMDL et sont présents sur tous les sites pour les déplacements courts - Le Challenge mobilité est relativement ancré dans l'année - Mise en place du forfait Mobilité durable à partir de 2025	- Les agents n'ont pu bénéficier qu'une seule fois (en 2021) d'une formation à l'écoconduite grâce à une subvention, qui n'a pas été reconduite ensuite - Le Challenge mobilité n'est suivi que par un tiers des agent (chiffre 2025), et semble avoir un impact limité sur la durée - Même si les derniers achats de véhicules de la Communauté de communes sont des véhicules mixte BioGNV/essence ou électrique, aucun plan de	- Officialiser les règles d'utilisation du vélo plutôt que la voiture pour les déplacements professionnels (temps maximum, etc.) pour légitimer et encourager son utilisation - Essayer de prévoir des temps d'animation auprès des agents sur les différents sites pour parler des nouveautés mobilité (En Covoit rendez-vous, vélos en location longue durée), ou se greffer aux réunions RH qui sont tenues régulièrement - Organiser sur le temps de travail un atelier de remise en selle des agents

	remplacement des véhicules n'a été formalisé	
--	--	--

Bilan global de l'action :

Il est important que la CCMDL puisse agir sur ses propres déplacements mais les tâches ciblées au début du PCAET n'ont pas toutes pu être mises en œuvre. La cible « agents » n'a pas été une priorité dans les missions données au service mobilité. La question du coût et du temps humain disponible sera bien à prendre en compte lors de la réflexion sur le renouvellement du plan d'actions.

Action 1.1.D : Accompagner les habitants vers des pratiques de mobilité durable répondant à leurs besoins



Objectif spécifique : Faire évoluer les mentalités sur les alternatives à la voiture seule

Le suivi de cet objectif n'est pas possible car nous n'avons pas de point de comparaison avec le début de mandat. Néanmoins, on peut estimer que les nombreuses animations et aménagements mis en place depuis six ans ont participé à l'évolution des mentalités, sans pouvoir dire précisément dans quelle mesure.

Tâches :

- Tâche 1 : engager l'élaboration d'un plan de mobilité durable (ciblant prioritairement la vallée de la Brévenne)
- Tâche 2 : mener une réflexion sur l'auto-partage
- Tâche 3 : promouvoir des plans de mobilité des salariés (PDE / PDIE, Challenge mobilité)
- Tâche 4 : réaliser un Schéma Directeur des Modes Actifs / Cyclables sur le territoire
- Tâche 5 : évaluer les solutions et suivre l'évolution de la desserte ferroviaire de la vallée de la Brévenne
- Tâche 6 : réaliser des animations et des formations auprès de différents publics (seniors, scolaires...)

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Adoption d'un plan de mobilité durable	0	0	0	0	0,05	0,05	0	1

5 réunions menées sur la mise en place de l'autopartage organisées	0	0	0	0	0	0	0	5
5 PDE / PDIE mis en place	0	0	0	0	0	0	3 en cours	5
Mettre en place un Schéma de Directeur des Modes Actifs / Cyclables validés par les élus	0	0	0	0,3	0,9	1	1	1
Animations auprès du grand public pour accompagner le changement des habitudes de mobilité	?	?	?	12	12 + ateliers remise en selle	~50	70	15/an
25 entreprises ayant participé au Challenge Mobilité (inscription)	1	+2	+0	+2	+5	+7	+3 --> 20 inscriptions au total mais pas 20 entreprises différentes	25
Suivi annuel de l'évolution de la desserte ferroviaire vallée de la Brévenne	1	+1	+1	+1	+1	+1	0 --> 5/6	6

• Bilan 2020-2022

Trois tâches n'ont pas encore commencé mais sont très dépendantes des avancées du SYTRAL Mobilités, dont les compétences se sont étoffées depuis le 1er janvier 2022 avec la loi d'orientation des mobilités :

- Le service mobilité est en attente du plan développé par le SYTRAL Mobilités pour pouvoir se lancer ensuite dans un plan de mobilité durable ;
- Pour les PDE/PDIE, cela dépend aussi du SYTRAL Mobilités, qui devrait dans les années à venir creuser ce sujet.

Sur la question de l'autopartage, la CCMDL peut être accompagnée techniquement par SYTRAL Mobilités.

La participation des entreprises au Challenge Mobilité est compliquée. En effet, l'agent référente avait, une année, mobilisé beaucoup de temps pour les motiver à s'inscrire, mais cela n'avait eu que très peu d'effet sur l'implication des entreprises. Chronophage et donc peu efficace, la démarche n'a pas été renouvelée. Au niveau départemental, l'animation du Challenge était en 2022 portée par l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône, en partenariat avec le SYTRAL Mobilités et c'est à eux que revenait la prospection d'entreprises.

Une belle avancée de 2022 est le lancement du Schéma Directeur Cyclable, avec le recrutement d'une personne dédiée et d'un bureau d'études pour la réalisation du diagnostic du territoire. Fin 2022, le diagnostic était réalisé et partagé avec les élus.

Le service mobilité réalise de nombreuses animations auprès de différents publics, qui visent à « accompagner les habitants vers des pratiques de mobilité durable répondant à leurs besoins ». Voici des exemples d'animations menées en 2022 :

- Lancement d'un appel à projets citoyen sur les mobilités actives : 4 projets retenus lors de la première vague en 2022, 15 seront sélectionnés au total
- Un atelier vélo avec deux ateliers chantiers d'insertion auprès des salariés
- Organisation de 9 sessions d'ateliers de « remise en selle » à destination des seniors, avec 21 participants
- Participation à la semaine mobilité d'une commune lors de différents créneaux (quizz, essai de VAE...)
- Soutien à l'organisation d'une journée vélo par et pour les élèves du collège de St Laurent : maniabilité des vélos, sécurité, atelier réparation ...

• **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
• Lancement du covoiturage solidaire grâce à l'AAP TIMS • Schéma directeur cyclable finalisé • Démarrage de Plan de mobilité entreprises avec 3 entreprises • « Force de frappe » de SYTRAL Mobilités qui fait bouger les lignes sur nos territoires • Elaboration d'un « Guide Vélo dans les Monts » • Lancement de la plateforme « En covoit rendez-vous » • Lancement du service de location longue durée de vélos électriques classiques, long tail et cargo depuis juillet 2025 avec un beau démarrage • Intégration d'un nouvel indicateur de suivi sur les animations grand public à partir de 2023 afin de	• Le bureau d'études qui a réalisé le schéma directeur cyclable a proposé des itinéraires et des niveaux de travaux qui auraient pu être plus pertinents vis-à-vis de la réalité du territoire • Actions du service mobilité très dépendantes de subventions : multiplication des projets et des champs d'actions possibles mais sans vision à long terme sur la pérennité	• Formaliser les actions du service mobilité au travers d'un Plan de Mobilité ou équivalent pour prioriser les projets à réaliser • Valoriser les plans d'action des trois entreprises, et essayer d'essaimer sur d'autres zones d'activité • Suite du schéma directeur cyclable : études financées par le Fonds Vert • Travail sur la priorisation des tronçons à faire avec service voirie, à faire valider par les élus et à discuter avec les communes concernées • Profiter de la newsletter éco pour communiquer auprès des entreprises (notamment pour le Challenge Mobilité) • Recrutement d'un mi-temps pour 6 mois sur le covoiturage solidaire au 1^{er} trimestre 2026 pour booster le service

valoriser ce travail qui sert à la réalisation de cette action • Nombreuses animations réalisées avec notamment : - des animations sur le vélo pendant Mai à vélo et tout au long de l'année (ciné-débat sur <i>Les roues de l'avenir</i>, ateliers de réparation, balades encadrées, bourse aux vélos, ateliers de remise en selle...) - une vingtaine de stands tenus sur les marchés et / ou avec le bus France Service pour informer sur le nouveau réseau TCL sur le 2^e semestre 2025 - des animations sur le covoiturage et notamment le covoiturage solidaire		• Sujet de l'autopartage qui devrait être porté par le SYTRAL Mobilités
---	--	---

Bilan global de l'action :

Certains sujets ciblés au démarrage du PCAET n'ont cependant pas pu être réalisés, comme le plan de mobilité durable ou l'autopartage. Les plans de mobilité salariés ont démarré doucement et récemment, et le schéma directeur cyclable gagnerait à être renforcé par un plan d'investissement sur plusieurs années.

Le service mobilité de la Communauté de communes a réalisé beaucoup de projets différents pour accompagner les habitants vers des pratiques de mobilité durable, afin de proposer une offre riche en matière de transports : vélo (atelier, distribution de gilets jaunes, signalétique...), lignes de bus, covoiturage régulier ou solidaire...

Le nouveau mandat et le prochain PCAET seront l'occasion de voir s'il est possible de renforcer la stratégie mobilité de la Communauté de communes et de formaliser ses actions sur plusieurs années. Les transports continueront d'être au cœur du PCAET, puisqu'ils représentaient en 2023 20% des consommations d'énergie du territoire, et 17% des émissions de gaz à effet de serre (2^e poste d'émissions).

Objectif stratégique 1.2 : Réduire les consommations énergétiques des entreprises industrielles et tertiaires

Action 1.2.A : Créer un programme de diagnostic énergétique et d'accompagnement des industriels dans la réduction de leurs consommations énergétiques

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Objectif spécifique : Diminuer les consommations de l'industrie de 13%

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (estimé)
Consommations de l'industrie (en GWh)	238	231	266	258	235	196
Evolution 2019-2024						-17%

L'objectif est atteint en comparant les seules années 2019 et 2024 mais ce chiffre ne montre pas que les consommations du secteur industriel ont augmenté au cours du PCAET : la tendance à la baisse n'est pas inscrite dans la durée, il faudra donc continuer de travailler sur ce point dans le prochain PCAET. Cette baisse observée en 2024 peut s'expliquer par l'anonymisation des données industrielles.

Tâches :

- Tâche 1 : créer un groupe-projet CCI/CMA/autres pour une cartographie des actions existantes et des acteurs
- Tâche 2 : créer un dispositif opérationnel d'accompagnement des entreprises ciblant annuellement un nombre minimum d'industriels et un nombre minimum d'entreprises accompagnées
- Tâche 3 : contractualiser avec un prestataire(s) de service sur l'accompagnement
- Tâche 4 : définir une stratégie pour les industries + plan de communication (gains éco + bien-être salariés)
- Tâche 5 : mise en œuvre du dispositif

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Cartographie des actions et acteurs existants	0	0	0	0,5	0,5	0	0	1
Création d'une stratégie et d'un dispositif opérationnel pour l'accompagnement des entreprises	0	0	0	0,5	0,5	0	0	1

15 diagnostics réalisés auprès des entreprises*	?	?	0	6	0	0	1 --> 7/15	15
7 passages à l'acte (rénovation, optimisation, équipement...)	0	?	?	?	?	?	?	7

*N'ont été comptabilisés que les diagnostics (« maturité écologique », « éco-flux », « imprim-vert » et « économie circulaire » réalisés par la CCI. Certaines entreprises concernées (mais pas que) ont bénéficié aussi de visites énergie.

- **Bilan 2020-2022**

En 2022, des premières réflexions ont eu lieu sur l'accompagnement des entreprises pour les aider à diminuer leurs consommations d'énergie ou à revoir leur process industriel. Pour ce faire, la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) et l'ALTE 69 ont été rencontrés afin de formaliser la cartographie des actions et acteurs existants, et de mieux savoir qui fait quoi. Le service économie réfléchissait en effet à la manière la plus pertinente pour la CCMDL de se positionner, pour éviter les redondances avec ces structures.

Les objectifs de diagnostics réalisés auprès des entreprises et de passages à l'acte ont été revus à la baisse étant donné que les diagnostics motivés et/ou portés par la Communauté de communes n'ont pas encore vraiment commencés.

Le sens de la tâche 4 a été perdu.

- **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
	• Mauvaise intégration de la fiche action dans les actions du service développement économique • Pas une priorité des services et des élus	• Il est important de travailler avec les industries mais il faudra s'interroger sur notre rôle à jouer et sur l'implication de la CCI

Bilan global de l'action :

Cette action n'a pas avancé car nous n'avons pas su nous emparer en termes de priorisation et de mise en œuvre concrète.

Action 1.2.B : Etudier les opérations réalisées dans les PME et l'artisanat en valorisant les opérations vertueuses et leurs bénéfices auprès des acteurs

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Objectif spécifique : Générer un effet levier en communiquant sur les bonnes pratiques

Nous n'avons pas communiqué spécifiquement sur les bonnes pratiques de PME et d'artisans en matière de transition écologique au cours de ce PCAET, sauf lors de la soirée des pros de la transition énergétique du 20/02/2025.

Tâches :

- Tâche 1 : identifier les acteurs performants et les actions exemplaires du tertiaire et de l'artisanat
- Tâche 2 : communiquer sur les résultats de la T1 pour encourager la création de groupes d'acteurs concernés pouvant agir
- Tâche 3 : animer, démarcher, mobiliser les acteurs (groupes d'opportunités sur des thématiques)
- Tâche 4 : définir de nouvelles exigences sur la construction du bâti des entreprises et des commerces et mettre en œuvre un label existant sur la vertu des acteurs

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
15 acteurs performants identifiés	0	0	0	0	0	0	6 (intervenant Soirée des pros)	15
15 actions de mobilisation et de communication engagées sur ces initiatives	0	0	0	0	0	0	1	15
Nouvelles exigences sur la construction du bâti des entreprises et commerces	0	0	0	0,5	0	0	0,3	1
Expérimenter la création d'une Zone d'Activités Exemple	0	0	0,5	1	1	1	1	1

- **Bilan 2020-2022**

L'idée sur cette première partie de PCAET était de cibler des entreprises ayant déjà réalisé des travaux ou mise en place des projets vertueux et de mettre ensuite en place des groupes de pairs afin que les entreprises intéressées par ce type de projet puissent échanger entre elles. Cela n'a pas été mis en place finalement.

Le cahier des charges de la future Zone d'Activités Exemplaïre de Bellevue à Souzy comptait pour la première fois de nombreux critères environnementaux, comme la mise en place de récupérateur d'eau de pluie, l'installation de panneaux photovoltaïques obligatoires et à prendre en compte dès la conception du bâtiment, des places de parking désimperméabilisées...

Le « 0,5 » dans le tableau de suivi signifie que ces exigences ont été fixées une premières fois mais il faudrait qu'elles le soient à nouveau à l'avenir et que le cahier des charges de Bellevue devienne le modèle de base pour les futurs projets.

- **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
• Succès de la Soirée des pros pour la transition énergétique du 20/02/2025 avec une soixantaine d'entreprises présentes, qui a permis d'apporter des informations et de partager les expériences d'entreprises du territoire • Accompagnement de quelques entreprises par an par la CMA (5 en 2024), sur des diagnostics énergie ou du conseil mobilité	• Les exigences ont été fixées (sur la ZA de Souzy) mais peuvent rapidement devenir secondaires face à des enjeux économiques • Pas une volonté politique d'étendre les règles de la ZA de Bellevue à d'autres zones d'activité • Les jeudis des entreprises, qui devaient être un vecteur pour trouver des entreprises avec « bonnes pratiques » n'ont pas eu l'effet escompté (redondance des participants)	• Identifier des entreprises avec des bonnes pratiques et voir sous quel(s) format(s) les valoriser (visites d'entreprises, journal communautaire, événement type Soirée des pros...) • Partager des entreprises « pépites » entre territoires voisins • Inscrire les tâches dans les missions lors des entretiens individuels de fin d'année • Profiter du futur PLUi pour homogénéiser les règles d'utilisation du foncier

Bilan global de l'action :

Cette action relève plus du domaine d'actions de la Communauté de communes que la fiche 1.5.A, mais elle n'a pas pu être priorisée pour autant dans les missions du service développement économique. La question du « pourquoi » identifier les entreprises vertueuses et surtout du « comment » les valoriser ensuite n'a pas été répondu durant ce PCAET mais il sera intéressant de travailler dessus sur le prochain.

L'importance de conserver un tissu économique riche et dynamique est prioritaire dans l'ordre des enjeux pour le territoire, et au détriment de l'intégration d'enjeux énergétiques ou écologiques au sens large lors du montage de projets.

Les PME peuvent être accompagnées par la CMA et l'ALTE 69, deux ressources techniques sur le territoire, mais elles ont été peu sollicitées. Il faudra réfléchir à comment le Parc Eco Habitat et le service Economie de la CCMDL peuvent améliorer et renforcer les campagnes de communication déjà établies par la CMA et l'ALTE 69.

Objectif stratégique 1.3 : Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti

Action 1.3.A : Identifier et démarcher les habitants en situation de précarité énergétique pour les sensibiliser et les orienter vers les dispositifs d'accompagnement MDE (rénovation et écogestes)

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Contexte :

Le PLH (Programme Local de l'Habitat) 2020-2026 est notre feuille de route sur la thématique habitat-logement, dans laquelle nous avons déterminé des orientations et des fiches-actions afin de diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous les ménages, faire du logement un vecteur de développement des Monts du Lyonnais et développer un habitat performant, économe et durable. Une des actions de ce PLH concerne la lutte contre la précarité énergétique, à travers l'accompagnement des propriétaires dans la réalisation de travaux d'amélioration énergétique (PIG, OPAH-RU) et à travers l'animation d'actions de sensibilisation sur les éco gestes.

Objectif spécifique : permettre l'économie de 0,2 GWh/an pour les ménages précaires

Nous n'avons pas les moyens de quantifier l'économie de consommations d'énergie réalisée par les ménages précaires. Les estimations d'Urbanis (voir graphiques plus bas) donnent une réduction des consommations de 3,5 GWh/an, ce qui nous paraît largement surestimé.

Tâches :

- Tâche 1 : rassembler les acteurs logement et précarité
- Tâche 2 : co-élaborer l'action
- Tâche 3 : mise en œuvre
- Tâche 4 : pilotage et analyse

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Organisation d'une réflexion commune avec les acteurs du logement et de la précarité	0	0	1	1	0	0,5	1	1
150 ménages sous plafond ANAH (revenus modestes à très modestes)	--	+40	+36	+32	+17	+33	+22 -> 180 sur 2020-2026	150

accompagnés dans des travaux de rénovation								
60 ménages identifiés en situation de précarité énergétique sensibilisés	0	0	0	0	0	0	35 personnes	60

- **Bilan 2020-2022 :**

Une première réunion avec les acteurs du logement et de la précarité a été organisée en 2021.

Des dispositifs d'amélioration de l'habitat de type PIG (Programme d'Intérêt Général) ou OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) étaient mis en place et portés par les collectivités avant la création de la CCMDL. Ensuite, pour harmoniser et coordonner l'ensemble des actions et répondre aux ambitions politiques du projet de territoire de manière concertée et cohérente, la Communauté de communes a lancé l'élaboration de son premier Programme Local de l'Habitat de façon volontaire, pour la période 2020-2026.

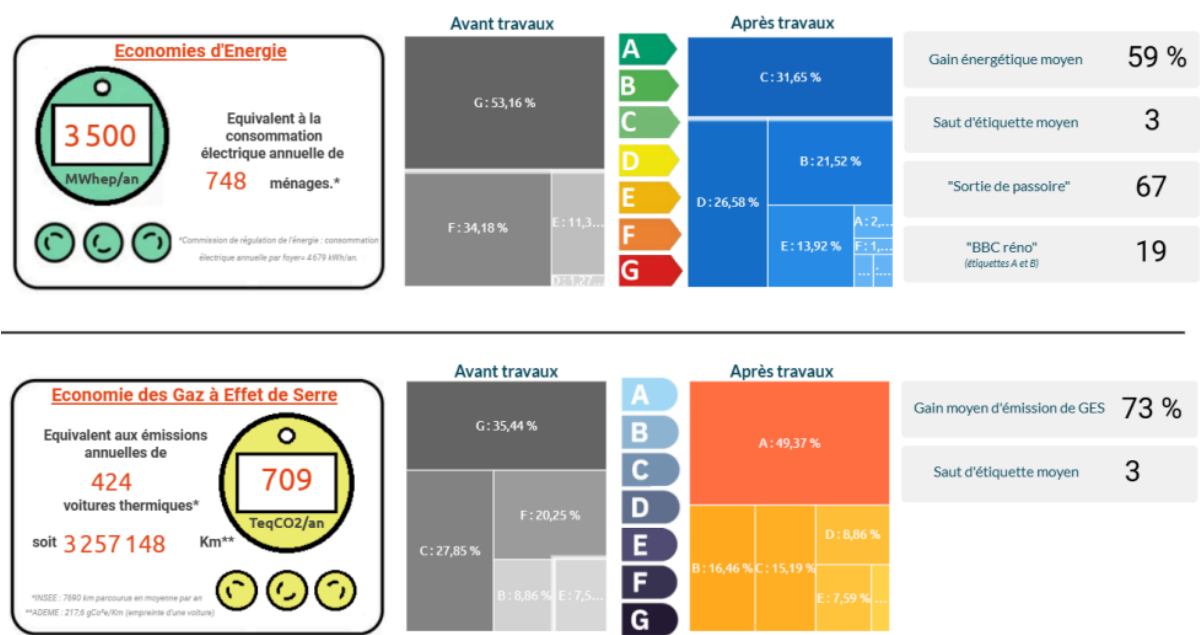
La sensibilisation de ménages en situation de précarité énergétique n'a pas été réalisée sur cette période, outre des campagnes de sensibilisation sur Facebook mais à destination du grand public.

- **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
• Depuis 2024, la responsable du service Habitat de la CCMDL fait partie des échanges avec le monde social au travers d'une mission de « coopératrice CTG » (Convention Territoriale Globale, portée par la CAF). En 2024, les acteurs se sont rencontrés et ont cadré leurs actions, et en 2025 une première réunion de mise en actions a été réalisée. • Structuration du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) en janvier 2025, avec la signature de la convention PACTE-PIG territorial. Engagement de la CCMDL vis-à-vis de l'Etat	• Difficulté à cibler les ménages en situation de précarité énergétique suite à l'arrêt du programme SLIME • Participation des conseillers aux tournées du Bus France Service mais très peu de fréquentation, ce service étant a priori encore mal identifié	• Dès 2026, la CCMDL va proposer aux associations du territoire l'animation de divers ateliers pour leurs adhérents. Ces animations peuvent prendre la forme de cycle de 3 ateliers "éco gestes", de mini-conférences/sensibilisations d'1h sur un sujet spécifique, ou des permanences pour expliquer aux ménages comment comprendre sa facture d'énergie, comparer les fournisseurs et reprendre la main sur ses consommations d'énergie dans son logement • Si une action est conservée sur la précarité

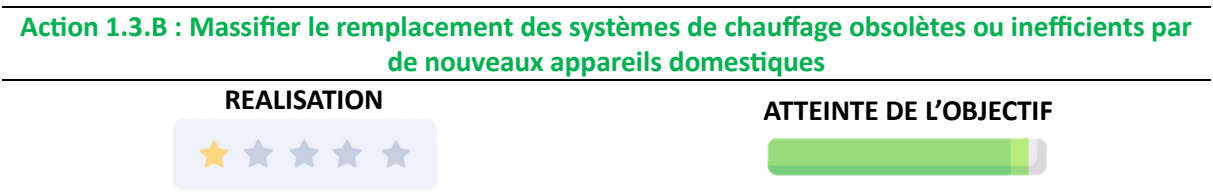
et de l'ANAH dans la lutte contre la précarité énergétique • Jusqu'en mars 2025, la CCMDL aidait les ménages ANAH à hauteur de 1500€ dans leurs travaux de rénovation globale, désormais remplacé par le financement du reste à charge du coût de l'AMO URBANIS, obligatoire pour déposer les demandes d'aide Ma Prime Rénov Parcours Accompagné • Ateliers éco-gestes dans trois centres socioculturels en 2025, en trois ou quatre temps • Afin de répondre aux orientations stratégiques et aux actions définies dans le PLH, la CCMDL a piloté et animé un PIG de 2022 à 2025, ainsi qu'une OPAH-RU dans le centre bourg de Saint Symphorien sur Coise depuis septembre 2023 (et jusqu'en 2028).		énergétique, il faudra trouver un autre objectif, les consommations d'énergie spécifiques aux ménages précaires ne pouvant être suivies spécifiquement. Il faudrait également clarifier comment quantifier l'avancée d'indicateurs de suivi type « organisation d'une réflexion commune avec les acteurs du logement et de la précarité ».
---	--	---

Voici les résultats de la réhabilitation énergétique des logements des ménages modestes et très modestes dans le cadre du PIG 2022-2025 :



Bilan global de l'action :

Les habitants en situation de précarité énergétique ont bénéficié d'aides pour réaliser des travaux de rénovation énergétique depuis le début du PCAET, et sont devenus une cible prioritaire du SPRH depuis le 1^{er} janvier 2025 afin de leur apporter un accompagnement plus global (aide à la compréhension des factures d'énergie, écogestes...).



Objectifs spécifiques : Permettre la réduction de 6,5 kteqCO₂/an et maintenir une stabilité des émissions de particules fines sur le secteur résidentiel

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (estimé)
Emissions de gaz à effet de serre (en kteqCO ₂)	34,9	34,7	31,1	28,2	25,9	25,7
Evolution 2019-2024						- 9,2 kteqCO ₂
Emissions de PM ₁₀ (en tonnes)	102	92	107	88	87	91

Evolution moyenne sur 2019-2024						- 3%/an
Emissions de PM2.5 (en tonnes)	99	90	105	86	85	89
Evolution moyenne sur 2019-2024						- 3%/an

Les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel sont tendanciuellement en baisse, ce qui a permis d'atteindre et même de dépasser sur 2019-2024 l'évolution souhaitée.

Du point de vue des particules fines, l'objectif de stabilisation des émissions est également atteint puisqu'elles diminuent en moyenne très légèrement par an.

Tâches :

- Tâche A1 : étudier les nouvelles réglementations en matière de chauffage et définir les niveaux d'exigence au travers des constructions
- Tâche A2 : étudier les possibilités d'intégration de ces ambitions en matière de chauffage dans les documents d'urbanisme et/ou au travers des autorisations d'urbanisme (permis de construire)
- Tâche B1 : élaborer un programme d'accompagnement auprès des particuliers pour le remplacement de leur équipement de chauffage obsolète (fioul, propane) ou inefficace (bois-bûche foyer ouvert)
- Tâche B2 : sensibiliser sur la question de la qualité de l'air intérieur pour les différents publics
- Tâche C1 : communiquer sur les nouvelles règles en œuvre (RE 2020) et les dispositifs d'accompagnement (aides en place)

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Intégration de 25 nouvelles règles au PLU	0	0	0	/	/	/	/	25
1850 chaudières fioul et propane remplacées ⁵	0	0	49	79	42	20	4 189/1850	1850
400 foyers remplacés	0	0	0	?	?	?	?	400
Animations qualité de l'air	0	0	+1	+3	0	0	0 (4/6)	6

• Bilan 2020-2022

Au préalable à l'intégration d'exigences en matière de chauffage dans les documents d'urbanisme et/ou au travers des autorisations d'urbanisme (tâches A1 et A2), les évolutions réglementaires récentes, et notamment la nouvelle Réglementation Environnementale 2020 (RE2020), ont été étudiées. Il paraît

⁵ Le chiffre correspond aux déposes de cuve à fioul subventionnées dans le cadre de Ma Prime Rénov et n'est donc pas exhaustif.

compliqué d'aller au-delà du cadre de la RE2020 dans les règlements de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), ce cadre devant obligatoirement être appliqué à tout projet de construction neuve. Les communes couvertes par une carte communale ou régies par le Règlement National d'Urbanisme ne sont pas concernées car les territoires n'ont pas de prise sur les règles d'urbanisme qui s'y appliquent.

Sur les animations (tâche B2), la Communauté de communes des Monts du Lyonnais a par exemple organisé une soirée grand public sur la qualité de l'air intérieur des logements en février 2022, animée par Oïkos. L'objectif étant de :

- Rappeler la réglementation en vigueur
- Sensibiliser aux différents polluants existants
- Donner des solutions pour limiter la pollution intérieure des bâtiments

La même année, l'atelier du Zéphyr a fait une animation grand public sur comment bien se chauffer au bois avec la démonstration de leur « Poelito ».

Des notes d'explication du contenu de la RE2020 (tâche C1) ont été rédigées et diffusées auprès des 32 communes du territoire.

Par ailleurs, bien que les conseillers et conseillères du Parc Eco Habitat œuvrent à la diminution du nombre de chaudières fioul et propane et des vieux foyers bois sur le territoire, l'action 1.3.B est évaluée « à problème » car nous ne pouvons pas la suivre quantitativement.

• Bilan 2023-2025

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
	• Il ne semble pas opportun de faire évoluer les PLU, les ménages étant soumis à la réglementation nationale. De plus, la Communauté de communes ne peut pas contraindre les habitants à remplacer leur système de chauffage. • Le nombre de chaudières fioul et propane remplacés est un chiffre difficile à avoir : des remplacements ont lieu chaque année, mais nous n'avons pas de données précises. C'est la même difficulté quant aux foyers ouverts remplacés. Les seules données que nous avons sont celles du CERC avec les gestes subventionnés par MaPrimeRénov mais cela ne permet pas de savoir quel était l'ancien système	• Le chauffage issu d'énergies fossiles est le plus gros émetteur de gaz à effet de serre du secteur résidentiel, et il sera intéressant de réfléchir à la façon d'agir sur ce sujet dans le prochain PCAET. Cependant, cette action ne sera pas à reconduire sous cette forme.

	de chauffage et par quoi il a été remplacé. • Souhait de conserver l'aide CCMDL pour les matériaux biosourcés uniquement mais pas pour les systèmes de chauffage • Toujours pas de possibilité de subvention régionale sur le changement de système de chauffage.	
--	---	--

Bilan global de l'action :

Les objectifs de cette fiche action ont été atteints, mais sans action dédiée de la part des communes au travers de leur PLU comme imaginé initialement. La qualité de l'air intérieur n'a pas fait l'objet que d'une soirée grand public ; des capteurs ont également été placés dans plusieurs salles de classe pendant une période pour avoir des données.

La Communauté de communes a quant à elle mis deux voire trois conseillers à disposition pour accompagner les habitants dans leurs travaux de rénovation énergétique, dont le changement de système de chauffage fait partie.

Action 1.3.C : Poursuivre, pérenniser et amplifier les actions de la plateforme de rénovation (Parc Éco-Habitat)

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Objectif spécifique : permettre la réduction de -13% de consommations à l'horizon 2025 sur le secteur résidentiel

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (estimé)
Consommations énergétiques du secteur résidentiel (en GWh)	255	258	250	237	223	220
Evolution 2019-2024						-35GWh, soit -13%

L'objectif est atteint.

Tâches :

- Tâche 1 : pérenniser les actions de la plateforme de rénovation (atteinte des objectifs, financement, moyens humains...)

- Tâche 2 : réaliser un diagnostic de logement privé dans le cadre du PLH pour la définition des priorités de rénovation
- Tâche 3 : étendre les champs d'actions de la plateforme de rénovation (activité de conseil à partir du cadastre solaire)

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Le financement et les moyens humains de la PLRE sont pérennisés	1	1	1	1	1	1	1	1
Réalisation d'un diagnostic logement privé dans le cadre du PLH	0	0,5	1	Pas refait mais pas nécessaire	idem	idem	Idem (1)	1
3000 ménages accompagnés	461	+456	+604	+622	+501	+412	+287 -> 2882/3000	3000
1670 projets phase travaux	?	+204	+645	+587	+443	+245 dossiers MPR	+181 dossiers MPR -> 2305/1670	1670
1345 dont en BBC compatible	?	+29	?	?	?	?	?	1345
Etendre le champ d'action de la PLRE aux activités de conseil en photovoltaïque	1	1	1	1	1	1	1	1

• Bilan 2020-2022

2143 ménages des Monts du Lyonnais ont été accompagnés depuis 2019, soit 15% des ménages du territoire (14 417 ménages en 2019 – chiffre INSEE).

Le diagnostic de logement privé a été réalisé lorsque le PIG a été lancé avec une étude pré-opérationnelle sur les propriétaires et bailleurs. L'idée était de définir des priorités de rénovation, en termes d'enveloppe thermique et d'adaptation des logements.

Par manque de temps aussi, les données relevées par le Parc Eco Habitat ne sont pas assez précises pour suivre finement les projets accompagnés, savoir s'ils sont en phase de travaux et s'ils sont BBC compatibles. Ces deux indicateurs sont donc finalement impossibles à suivre.

Depuis le début du PCAET, les conseillers et conseillères du Parc Eco Habitat sont en mesure de répondre aux questions des particuliers sur l'installation de solaire photovoltaïque et sont montés en

compétence sur la réponse aux entreprises et aux communes depuis le deuxième trimestre 2022 suite à l'augmentation du prix de l'électricité.

• **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
• Service ancré dans le fonctionnement de la Communauté de communes et dont les moyens ne sont pas remis en cause • Travaux à l'été 2025 pour améliorer les conditions d'accueil des habitants au Parc Eco Habitat • Refonte de la communication autour du Parc Eco Habitat avec l'intégration sur le site internet de la CCMDL au lieu d'avoir un site à part, idem pour la page Facebook • Enveloppe de la CCMDL pour les matériaux biosourcés depuis 2021 à hauteur de 30 000€ ou 50 000€ suivant les années	• Mise en pause de Ma Prime Rénov à partir de mars 2025 avec une réouverture en septembre seulement aux ménages modestes et très modestes, freinant les demandes du service et ne permettant pas tout à fait d'atteindre l'objectif fixé en début de PCAET • Participation aux tournées du Bus France Services en 2025 pour aller vers les habitants et se faire connaître mais le Bus est encore mal repéré et donc peu sollicité	• Poursuivre le service d'accompagnement mais voir pour continuer de renforcer la communication dessus (présence sur des marchés, participation à des événements locaux, spots Radio Modul...) • Mettre en place un programme d'animation comme il y a pu en avoir au début du PEH ? • Instaurer un questionnaire pour suivre les travaux réalisés par les ménages ayant sollicité le service • Proposition d'augmenter l'aide pour les matériaux biosourcés à 70 000€ en 2026

Bilan global de l'action :

Après un pic atteint en 2022 et la tendance à la baisse du nombre de ménages accompagnés depuis, le service est toujours plébiscité et les élus tiennent à le faire perdurer. Cela n'empêche pas de refaire de la communication très régulièrement pour informer les habitants de ce service gratuit, neutre et indépendant qui leur est proposé. Nous n'avons par contre pas de retour sur le taux de transformation entre la prise de conseils et le niveau de travaux engagé afin de savoir si les rendez-vous ont un impact sur la mise en œuvre de travaux structurants. Nous observons sans surprise cependant une majorité de questions concernant les aides disponibles, orientant ensuite beaucoup les travaux envisagés par les ménages.

Action 1.3.D : Programme de rénovation et pilotage des consommations des bâtiments publics énérgivores

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Contexte :

Porté par l'ALTE 69, l'AMI SEQUOIA a permis de développer un réseau d'économes de flux sur le Rhône dont la Communauté de communes a pu bénéficier. Ainsi, depuis début 2022, un poste est subventionné : cela a permis une vraie prise en charge de cette action sur le périmètre rhodanien. Côté Loire, le service est porté depuis plus longtemps par le syndicat d'énergie du département, le SIEL.

Objectif spécifique : Permettre l'économie de 2 GWh/an sur le bâti public dès 2025

Nous n'avons pas de possibilité de connaître cette donnée. En effet, le logiciel de suivi est rempli au fur et à mesure de l'adhésion des communes au service d'économes de flux côté Loire avec le SIEL ou côté Rhône avec l'économe de flux de la CCMDL, et dépend aussi de l'envoi des informations par les mairies, souvent partielles et en plusieurs temps.

L'évolution du périmètre de connaissance et la non-exhaustivité des informations ne permettent donc pas de pouvoir comparer les consommations énergétiques des bâtiments publics à ce jour.

Tâches :

- Tâche A1 : lancer une étude consommation des bâtiments publics énérgivores CCMDL et potentiel télégestion
- Tâche A2 : faire adhérer l'ensemble des communes au service CEP
- Tâche B : élaborer un programme pluriannuel d'investissement à la rénovation du patrimoine public (pour la CCMDL)
- Tâche C : développer une charte intercommunale pour l'intégration des conditions d'exécutions et des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics (CCMDL et communes) ou utilisation de marchés réservés

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Recrutement d'un CEP pour les 32 communes	3 (Loire)	4 (Loire)	5 (Loire)	22 (5 Loire)	23 (6 Loire)	25 (6 Loire)	26 (6 Loire)	32 communes adhérentes au service
Etude de consommation du bâti public CCMDL	0	0	0	0,3	0,9	1	1	1
Elaboration du programme pluriannuel d'investissement	0	0	0	0,1	0	0	0	1
Charte intercommunale avec critères environnementaux dans la commande publique	0	0,2	0,2	0,5	?	?	0	1

- **Bilan 2020-2022 :**

L'avancée des tâches a connu un coup de boost avec le recrutement d'un économe de flux en 2022, mais plusieurs actions avaient déjà été mises en place auparavant :

- actions de relamping pour du passage au LED chaque année depuis 2020
- identification des bâtiments de la petite enfance faisant face à des surchauffes estivales
- classement des bâtiments des plus énergivores aux moins énergivores avec un état des lieux de chaque site (relevé, analyse des types de chauffage et du fonctionnement de chaque bâtiment) à partir de 2020

L'année 2021 a connu un ralentissement dans les activités à cause de l'arrêt des subventions TEPOS 2, mais l'AMI SEQUOIA a permis de relancer en 2022, et ce jusqu'en 2024. Ce programme permet d'aider financièrement l'abonnement au logiciel Savee d'Advizeo de suivi des consommations des bâtiments des communes et des bâtiments intercommunaux. Au 31 décembre 2022, il restait encore la majorité des données des bâtiments à rentrer sur la plateforme.

En 2021, le service marchés publics a introduit des conditions environnementales et adaptées en fonction des chantiers (assainissement, travaux publics...) dans les marchés. La charte intercommunale a déjà été expérimentée une fois sur la zone d'activité exemplaire de l'action 1.2.B. mais ne sert pas encore à ce jour de référence pour tous les projets. De plus, malgré l'ajout de conditions environnementales dans les marchés publics, le service rencontre de grandes difficultés à pouvoir suivre si les chantiers respectent ces conditions ensuite.

Suite aux réflexions sur un Schéma directeur immobilier et environnemental (le PPI en serait la dernière partie) amorcées en 2022, les élus ne souhaitent pas s'engager sur un nouveau plan.

- **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
• Tous les bâtiments CCMDL rentrés dans Savee depuis 2024, et suivi et optimisation des consommations en cours • ¾ des communes souhaitant être accompagnées dans leur suivi de bâtiments • Dizaine d'audits en commande groupée programmés en 2025 pouvant amener sur des travaux par la suite • Travaux de décarbonation des 2 piscines votés : objectif -78% d'émission de CO2 soit ~-50% sur	• Absence de programme pluriannuel d'investissement (PPI) • Même s'il y a des clauses environnementales dans les marchés voirie, pas de moyens humains pour suivre les chantiers CCMDL sur les points environnementaux	• Poursuite du déploiement d'outils de télégestion • Travaux à venir sur le chauffage de la crèche des Gargalous • Travaux des piscines à partir de début 2026 (géothermie) • Un PPI serait un bon outil pour réduire nos consommations d'énergie pour se rapprocher des objectifs 2050. Cela apporterait de la visibilité et une vision plus globale que projet par projet.

l'ensemble du patrimoine bâti communautaire • Déploiement GTC sur gros bâtiments pour amélioration performance et respect décret BACS		• La sensibilisation auprès des communes et de la CCMDL pourrait être renforcée sur l'usage des bâtiments et la démonstration par l'exemple de bâtiments bien gérés. Impliquer les usagers dans l'utilisation de leur bâtiment pourrait être aussi un point d'amélioration. • Avoir un travail équivalent sur les consommations d'eau des bâtiments publics ? • S'équiper d'un outil qui permette de traiter plus facilement les données ?
--	--	--

Bilan global de l'action :

Le suivi et l'optimisation des consommations est montée en puissance depuis 2022 avec l'arrivée d'un économe de flux en interne et de la souscription à un logiciel de suivi. Tout n'est pas complet mais de plus en plus de communes adhèrent à ces services, font remonter des données, ce qui permet de détecter les anomalies et de réguler au mieux les périodes et les températures de chauffage. Cela permettra à terme d'éviter des consommations inutiles et donc de réduire les consommations d'énergie des bâtiments publics.

Objectif stratégique 1.4 : Réduire l'énergie grise des produits manufacturés et biens de consommation

Action 1.4.A : Mettre en place les moyens nécessaires au développement d'une matériauthèque sur le territoire

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Objectif spécifique : réduire les tonnages de déchets, notamment issus de la construction

La création de la matériauthèque a permis le réemploi de restes de matériaux de chantier, et l'ouverture d'un nouvel espace courant 2025 dédié pour l'instant aux professionnel(le)s a participé à la réduction du tonnage de déchets, notamment en ce qui concerne la construction, mais nous n'avons pas de données objectives.

Tâches :

- Tâche 1 : réaliser une étude sur le potentiel de matériaux disponibles
- Tâche 2 : mettre en place les moyens nécessaires à l'émergence de la matériauthèque (foncier, développement des partenariats avec notamment la CCVL)

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
250 t. réemployées sur le territoire	0	0	0	37	69,5	78,7	47,4 -->232,6	250
Réalisation des études et partenariats préalable à la mise en place d'une matériauthèque	0	0,2	0,8	1 (fini)	Finis	Finis	Finis	1
Mise en place d'une matériauthèque sur le territoire	0	0	0	1 (fait)	1 (fait)	1 (fait)	1 (fait)	1

- **Bilan 2020-2022**

Une étude de faisabilité pour l'implantation d'une déchèterie professionnelle et d'une matériauthèque à vocation d'insertion sociale et professionnelle dans l'Ouest lyonnais a été rendu fin d'année 2021. La matériauthèque a été créée en 2022, sous un format différent que celui prévu initialement puisqu'elle a été créée à l'échelle privée au sein de la Ressourcerie.

- **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
• Le volume réemployé depuis 2023 permet de quasiment atteindre l'objectif fixé au lancement du PCAET • Ouverture d'une seconde zone de stockage et vente à la sortie de Saint-Symphorien, pour le moment ouvert sur rendez-vous et réservé aux professionnels		• Déplacement de la matériauthèque sur le site de Grange Eglise • Création d'un atelier de vélo, en vente et réparation (« Vélothèque ») sur le site de Saint-Symphorien-sur-Coise • Voir si la Communauté de communes peut avoir un rôle dans le projet ou sa valorisation

Bilan global de l'action :

La Ressourcerie existe depuis 2011 et est devenu un acteur important sur le territoire en matière de réemploi d'objets et de matériaux. L'ouverture en 2022 de la partie matériauthèque a été une nouvelle étape dans le réemploi des matériaux et son développement sur un autre dépôt montre le souhait de continuer à augmenter le volume de matériaux réemployés.

Objectif stratégique 1.5 : Couvrir les émissions de GES résiduelles par la séquestration de carbone dans les milieux naturels

Action 1.5.A : Programme de plantation et de valorisation de haies sur le territoire

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Objectif spécifique : augmenter de 1500 t eqCO₂/an la séquestration carbone dès 2025

Nous n'avons pas de données annuelles concernant une estimation de la séquestration carbone sur le territoire. L'outil ALDO de l'ADEME, qui propose des ordres de grandeurs sur les stocks et flux de carbone dans les sols et la biomasse, ne fournit un chiffre que pour l'année 2018, qui est de 4 031,73 ktC de stock de carbone.

Tâches :

- Tâche 1 : intégrer des trames vertes urbaines aux documents d'urbanisme (plantation et végétalisation dans les opérations d'aménagement)
- Tâche 2 : sensibiliser sur les atouts écosystémiques des haies auprès des acteurs agricoles, des communes et du grand public. Valoriser les haies existantes et les bonnes pratiques d'entretien. Former les acteurs-relais
- Tâche 3 : co-élaborer avec les acteurs agricoles une stratégie de valorisation de la ressource ligneuse du territoire dont les haies : plantation, entretien, récupération et valorisation agricole
- Tâche 4 : former les acteurs (monde agricole, communes et prestataires) aux bonnes pratiques d'entretien des haies
- Tâche 5 : Soutenir les investissements dans du matériel d'entretien des haies adaptés

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Mise en place d'actions de sensibilisation et de formations sur les bonnes pratiques d'entretien	1	+1	+5	+7	+4	+3	+3 (23 au total)	6
Elaboration d'une stratégie	0,2	0,5	1 (finie)	1 (finie)	1 (finie)	1 (en cours de mise en œuvre)	1	1
Tonnage de déchets verts valorisés en agriculture (dont bois de haies)	2618t	3074t	2115t (sept 2021)	2115t	1803t au global	2597t au global	3089t au global	3000 t./an
Ligne 1 : déchetteries Ligne 2 : plateformes	/	/	1549t	1900t				

24 km linéaires de haies plantées par la CCMDL	4	+3,5	+6,5	+3,5	+1,5	+2,6	+1,8 (et 577 arbres isolés) -> 19,4/24	24
30 km de haies plantées par les syndicats de rivières	+5	+6	+8	+1,2	+0	+3,9 (et 540m d'arbres)	+0 -> 24,1/30	30
5 nouveaux outils achetés sur le territoire (lamiers, sécateurs)	1	1	1	+3	0	0	0 -> 3/5	5

• Bilan 2020-2022

La stratégie de valorisation de la ressource ligneuse est devenue un projet structurant du service agriculture de la CCMDL.

La mise en place de plateformes à partir de 2021 permet d'atteindre les objectifs annuels en matière de valorisation des déchets verts en agriculture. En 2022, 3 plateformes permettent de recueillir ces déchets et de les valoriser.

L'action s'est bien lancée sur cette première période, avec un travail partenarial entre le service agriculture de la Communauté de communes et les syndicats de rivière du territoire, et devrait se poursuivre dans les années à venir.

• Bilan 2023-2025

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
- Temps de formation réguliers autour de la plantation de haies, leur entretien et leur valorisation - Lancement du projet Varliq'air fin 2024 (jusque fin 2027), subventionné par l'ADEME, entre la Chambre d'agriculture du 69 et l'ISARA pour étudier l'impact du broyat ligneux sur le sol pour mieux conseiller les agriculteurs sur l'utilisation de ce broyat - Les syndicats commencent à voir arriver des demandes de plantation d'arbres en plus des haies	- Il semblerait qu'en parallèle des haies continuent d'être arrachées, sans que nous puissions estimer les volumes - Historique de la politique du remembrement qui a marqué les habitudes de travail, difficulté à rétro-pédaler	- SYRIBT en interrogation sur le lancement d'un Marathon de la biodiversité pour encourager la plantation de haies et la création ou la restauration de mares - Se rapprocher des fédérations de chasse, qui plantent aussi des haies (notamment sur la Loire) - Plantation de 1063 arbres et arbustes de haies prévue sur fin 2025 et début 2026 - Ligne du Fonds Vert dédiée à l'achat de sécateurs hydrauliques, qui

• Trames vertes quasiment systématiquement intégrées aux nouveaux PLU		fragilisent moins la haie, mais interrogation sur le rôle de la CCMDL à jouer dans cet achat et entretien d'outils • Animation prévue dans le cadre de Varliq'air à la fin de l'expérimentation, sur l'utilisation du broyat en agriculture
---	--	--

Bilan global de l'action :

Le service agriculture de la Communauté de communes et les syndicats de rivière ont travaillé ces six dernières années à la plantation et à la valorisation de haies sur le territoire. Les objectifs en longueur plantés ne sont pas tout à fait atteints mais la dynamique est là, avec en parallèle un travail sur la formation à la gestion et à l'entretien des haies, indispensable à leur pérennité.

Action 1.5.B : Mettre en œuvre une stratégie de préservation de la ressource en eau

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Contexte :

Cette action est mise en œuvre par les syndicats de rivière, le rôle de la CCMDL se limite à son suivi.

Objectif spécifique : préserver la ressource en eau sur le territoire

Des actions ont été menées pour préserver la ressource en eau mais sans possibilité de le quantifier.

Tâches :

- Tâche 1 : créer un groupe de travail avec des élus en lien avec la thématique de l'eau afin de développer une stratégie de préservation de la ressource en eau (gestion quantitative et qualitative en lien avec l'ensemble des partenaires et les services de la CCMDL)
- Tâche 2 : mettre en place la stratégie de la ressource en eau définie par le groupe de travail : définition du programme d'actions et de la méthode de suivi, articulation et valorisation des projets menés par chacun...
- Tâche 3 : mettre en œuvre le programme d'actions (zones humides, haies, PENAP, retenues collinaires...)
- Tâche 4 : mettre en avant les bénéfices des actions menées
- Tâche 5 : à travers l'action des syndicats de rivières développer la sensibilisation des écoles du territoire aux actions de préservation
- Tâche 6 : avec les acteurs de la biodiversité (LPO, FRAPPNA, FNE, CREN...), inciter à la mise en place de plans d'actions sur les ENS (Espace Naturel Sensible)

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Création d'un groupe de travail pour une stratégie de préservation de la ressource en eau	0	0	0	0	0	0	0	1
Mettre en place un programme d'actions autour de la ressource en eau	Programme d'actions des trois syndicats							1
Mettre en place une articulation entre tous les acteurs de la thématique de l'eau	0	0	0	0	0	0	0	1
4 actions de préservation / valorisation en partenariat avec les écoles du territoire	0	1	0	4	2 ou 3	11	18	4
Mettre en place de plans de gestion sur les 2 ENS	1	1	1	1	0	0	1	2

• Bilan 2020-2022

Concernant les interventions en milieu scolaire, le SMAELT est intervenu dans une école du territoire sur l'année scolaire 2020-2021, et dans deux classes de communes différentes en 2022-2023. Le SYRIBT est quant à lui intervenu seulement dans deux classes d'une même école en 2022-2023 et ce sont les seules demandes qu'il a reçu dans les Monts du Lyonnais cette année-là. Les élus du SIMA Coise ont une volonté politique forte d'interventions dans les écoles, et 9 classes en bénéficient chaque année, mais nous ne savons pas si cela concerne des classes du territoire. Le SIMA Coise reçoit cependant de nombreuses demandes et priorise les écoles en fonction de si elles sont engagées dans un programme sur l'eau ou pas. Les formats des interventions sont assez variables : 1 demi-journée en classe + 1 demi-journée terrain, 2 demi-journées en classe, ou 2 demi-journées en classe + 1 sur le terrain.

Sur l'année scolaire 2022-2023, deux classes d'une même école ont pu bénéficier d'une intervention des syndicats de rivière (format de deux demi-journées) car ce sont les deux seules classes du territoire qui en ont fait la demande.

L'ENS de la Vallée du Bozançon bénéficie d'un plan de gestion 2019-2023. Pour la Vallée de la Platte, deuxième ENS présent sur le territoire, l'idée avait été émise mais a finalement été abandonnée.

• Bilan 2023-2025

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
- Augmentation du nombre de classes qui ont reçu une intervention d'un syndicat de rivière - Prolongation du programme d'actions sur	Chaque syndicat de rivière (pour les 3 principaux) a sa stratégie, mais question de la cohérence à l'échelle des Monts du Lyonnais pourrait être améliorée ?	L'action suit un objectif assez général, et la « préservation de la ressource en eau » est un objectif transversal à plusieurs services : assainissement, agriculture, transition

l'ENS du Bozançon sur 2025-2029 • Intégration dans les nouveaux plans des syndicats de l'aspect quantitatif de la gestion de l'eau depuis 2024 • Plusieurs études en cours ou rendues sur l'adéquation besoins-ressources, et sur les retenues collinaires existantes	• Conclusions des études sur le périmètre du SIMA Coise et du SMAELT : les besoins sont supérieurs à la ressource disponible • Il n'y a pas vraiment de groupe de travail transversal et/ou multi-acteurs sur la question de la gestion de l'eau, d'où les indicateurs à zéro sur plusieurs lignes.	écologique et urbanisme. Les services s'interrogent sur l'éclatement de ce sujet et une réflexion doit être engagée pour permettre une meilleure organisation interne pour le suivi de cette thématique à enjeu. • Informer sur deux zones humides (Ste-Foy notamment) • Budget animations scolaires du SYRIBT doublé pour l'année 2025-2026, mais ce n'est pas le cas pour le SIMA Coise qui n'a pas reçu de soutien financier de l'AELB (pas d'animations scolaires sur l'année 2025/2026) • Les communes qui ont un schéma directeur des eaux pluviales pourraient être suivies par le service urbanisme de la CCMDL • Vérifier pour les nouveaux PLU que les règles du SAGE Loire en Rhône-Alpes, qui s'appliquent sur le sud du territoire, soient intégrées
---	--	---

Bilan global de l'action :

La préservation de la ressource en eau, tant sur la partie quantité que qualité, est prise en compte dans les plans d'actions des syndicats de rivière et dans les missions du service assainissement de la CCMDL, même si les indicateurs de suivi choisis pour cette fiche action n'en rendent pas forcément compte.

L'enjeu sur la ressource "eau" va devenir un enjeu majeur dans les années à venir et il va nous falloir anticiper autant que possible les tensions à venir sur cette ressource.

Axe 2 : L'autonomie, levier de développement territorial

Objectif stratégique 1 : Développer les énergies renouvelables et de récupération

Action 2.1.A : Soutenir le développement d'une filière solaire photovoltaïque sur le territoire

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Contexte :

La CCMDL, dans le cadre de son engagement à devenir un TEPOS – Territoire à Energie Positive, doit augmenter la production en énergies renouvelables sur son périmètre, dont le solaire photovoltaïque. Pour cela, la Communauté de communes a travaillé auprès des particuliers à la mise à disposition d'un cadastre solaire, à l'organisation d'ateliers solaires et à la montée en compétences des conseillers et conseillères du Parc Eco Habitat sur ce sujet. La Communauté de communes a aussi accompagné la structuration de la société citoyenne Monts Energies et met à disposition des locaux et du temps agent pour faciliter certaines tâches de la société.

Objectif spécifique : permettre au territoire de développer 14,5 GWh de production d'électricité photovoltaïque en 2025

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Production d'électricité photovoltaïque (en GWh)	4,8	5,5	6,35	8,2	8,7	9,8
Evolution 2019-2024						+ 5GWh

La production d'électricité issue des panneaux solaires photovoltaïques a doublé en six ans, ce qui est notable, mais nous sommes encore loin d'avoir atteint l'objectif fixé au début du plan climat.

Tâches :

- Tâche 1 : élaborer et mettre en œuvre une communication sur le cadastre solaire
- Tâche 2 : identifier et sensibiliser les acteurs prescripteurs de l'immobilier : architectes, acteurs de la rénovation et de la construction...
- Tâche 3 : identifier et accompagner les acteurs PV et solaire thermique dans leur montée de compétences : artisans, professionnels... via les acteurs relais
- Tâche 4 : étudier les terrains éligibles pour parcs PV au sol et en ombrières (avec DDT, Monts Energies et Enedis) et communiquer sur ces terrains auprès des acteurs de la filière
- Tâche 5 : favoriser la mobilisation de l'épargne citoyenne pour financer les projets ENR
- Tâche 6 : sensibiliser aux bénéfices de l'autoconsommation

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Communiquer régulièrement sur le cadastre solaire (6 événements)	1	+1	+0	+0	Cadastre inaccessible	idem	idem	6

10 acteurs de l'immobilier sensibilisés	0	0	0	0	0	0	0	10
10 rencontres avec les acteurs du solaire pour aider à l'émergence de projets / offrir des opportunités vertueuses	2	+2	+3	+0	+1	+7	+4 -> 17/10	10
26 actions de sensibilisation aux bénéfices de l'autoconsommation	6	+4	+8	+7	+4	+12	+5 -> 40/26	26

• Bilan 2020-2022

Le cadastre solaire avait été bien mis en avant sur les premières années d'utilisation et cela se ressentait sur le nombre de consultations du site. Puis, la communication s'est affaiblie avec les difficultés rencontrées par le prestataire. Nous n'avons plus pu avoir de contacts avec ce dernier après son rachat par une autre entreprise et au premier semestre 2023, le site n'a même plus été accessible. Côté Loire, les communes ont accès au cadastre solaire du SIEL.

La sensibilisation des acteurs de l'immobilier à ce cadastre ne s'est finalement pas faite.

La sensibilisation des particuliers (du territoire et d'ailleurs) est ciblée avec des ateliers sur l'autoconsommation aidées par du subventionnement LEADER depuis 2018. Même si l'engouement est modéré pour les ateliers sur le solaire thermique, ceux sur le solaire photovoltaïque sont quasiment toujours complets. Néanmoins, les deux types d'atelier sont recherchés car les participants viennent de toute la France.

• Bilan 2023-2025

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
- Augmentation du prix de l'électricité en 2022 et AMI du SYDER et AMI du département lancés en 2023 ont rendu le contexte favorable au développement du PV et ont stimulé la recherche de projets - Lauréat de l'AMI de l'ADEME de la CNR permettant d'avoir 1 ETP pour la solarisation des toitures publiques pendant 3 ans à partir de janvier 2024 - Rencontres organisées en présentiel (6) et en visio (1)	- Malgré que 100% de communes qui ont tracé des zones aient défini la commune comme favorable au PV en toiture, cela n'a pas apporté d'élan supplémentaire à l'implantation de PV pour le moment - Communes peu réceptives aux études réalisées par Charlotte sur leur périmètre : seules 4 communes ont sollicité une présentation en conseil municipal de l'étude	- Projet en cours sur le parking de la future zone de loisirs d'Hurongues – livraison été 2026 - Reconduire la soirée grand public sur le nord du territoire - Recrutement d'une personne par Monts Energies en 2026 - Projet de boucle locale sur la zone de Croix Chartier ou à l'échelle de la CCMDL avec vente de l'électricité aux communes

par Monts Energies, ayant rassemblées 300 personnes au total en 2024 • Une centaine d'inscriptions aux ateliers solaires PV et thermique entre 2023 et 2025 • Table ronde sur le photovoltaïque lors de la « Soirée des pros pour la transition énergétique » de février 2025 qui a été largement plébiscitée • Temps d'information grand public en septembre 2025 avec une quarantaine de participants	• Baisse de la fréquentation des ateliers solaires sur 2025 (mais baisse observée au niveau régional)	• Reconstitution des ateliers solaires • Indicateurs de suivi de cette action à revoir
---	---	---

Bilan global de l'action :

Les ateliers solaires et autres événements autour de la filière solaire photovoltaïque permettent de régulièrement communiquer au niveau local sur cette énergie renouvelable, qui en évolution en pourcentage est la plus dynamique sur la CCMDL.

La filière solaire photovoltaïque en toiture jouit d'une forte acceptation sociale qui rend les projets quasiment uniquement dépendant d'une volonté politique (ou de l'entreprise) pour initier la réflexion et de conditions techniques à remplir. Malgré cela, le développement de projets est insuffisant et le territoire manque de projets structurants permettant de voir une réelle progression dans la production d'électricité d'origine solaire, dans la perspective d'atteindre les objectifs TEPOS en 2050.

Les efforts seront donc à maintenir et à intensifier pour continuer de développer cette filière à la hauteur de l'objectif TEPOS.

Action 2.1.B : Soutenir le développement d'une filière bois sur le territoire

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Objectifs spécifiques :

- Permettre au territoire de développer la production/consommation de bois-énergie à hauteur de 66,2 GWh en 2025 (du fait de la réduction des consommations)

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Production/consommation de bois énergie (en GWh)	56,7	51,7	65,2	56,9	57,1	62,2

La consommation de bois énergie a été relativement stable sur la période de PCAET, sans atteindre l'objectif fixé de 66,2GWh.

➤ **Augmenter la part d'accroissement annuel prélevé localement**

Nous n'avons pas de suivi possible des prélèvements locaux. Quelques nouvelles dessertes forestières ont été créées mais l'augmentation du prélèvement dans les forêts du territoire n'est pas apparue comme un objectif prioritaire finalement.

Tâches :

- Tâche 1 : réaliser un état des lieux de la filière bois et du potentiel de développement
- Tâche 2 : communiquer et sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire au rôle de la forêt et à la nécessité d'une gestion forestière
- Tâche 3 : sensibiliser sur la filière aval (bois d'œuvre, bois énergie...)
- Tâche 4 : accompagner les acteurs pour dynamiser la filière forestière locale

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Réalisation d'un état des lieux de la filière bois	0	0,1	0,75	0,75	0,5	0,5	0,5	1
Mise en œuvre d'un plan de communication sur la forêt	0	0	0	1	1	1	0	1/an
Nombre de nouvelles dessertes aménagées	+1	+0	+0	+1	+0	+0	+0 ->2/3	3
+10% de surface (ha) dans le plan de gestion de l'ASLGF (année de référence : 2018)	888	895	907	913	931	945	954	950
Part d'approvisionnement du Massif des Monts et Coteaux du Lyonnais pour l'alimentation des chaufferies collectives bois du territoire	?	?	?	?	?	?	?	5%
Mise en place d'animations et de sensibilisation autour du bois	1	+0	+2	+3	+2	+2	+2	10

• **Bilan 2020-2022 :**

Cette action est très en lien avec l'association Fibois 69 et le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), qui nous accompagnent sur la communication auprès des propriétaires forestiers et plus largement auprès du grand public avec des animations tout au long de l'année (ex : exposition à la Maison de Pays sur le bois en 2022 avec de nombreuses visites scolaires. Un premier plan de

communication a été réalisé et mis en œuvre en 2022, après plusieurs années sans et l'objectif est de pouvoir le renouveler chaque année. De plus, l'état des lieux sur la filière bois du territoire vise à dynamiser la filière bois d'œuvre pour développer la filière bois-énergie. Cependant, nous sommes conscients de l'augmentation du coût du bois d'œuvre et du frein que cela peut représenter pour le développement de la filière (et par conséquent de celle du bois énergie aussi).

En 2021, deux ans après le lancement du PCAET, la moitié de l'objectif concernant l'augmentation de la surface dans le plan de gestion de l'ASLGF était atteinte. Cette évolution est encourageante pour l'atteinte de l'objectif de +10% de cette surface.

• **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
• Développement de deux nouveaux réseaux de chaleur sur le territoire (un fini et un en cours) qui seront approvisionnés en bois local (mais pas que CCMDL, plutôt Beaujolais) • Les zones d'accélération pour les énergies renouvelables ont montré que les communes étaient largement favorables au développement de chaudières bois • Nouvelle desserte en cours d'aménagement sur Aveize-Duerne • Plaque de communication à destination des propriétaires forestiers et installation de panneaux pédagogiques sur certaines parcelles pour expliquer les travaux • Croissance régulière du nombre d'adhérents et d'hectares au sein de l'ASLGF, permettant d'atteindre l'objectif fixé de 950ha	• N'a pas été une priorité politique, donc a été repoussé • Ressource forestière limitée dans les Monts du Lyonnais : les faibles volumes, éparpillés entre de nombreux petits propriétaires, n'encourage pas à travailler sur cette filière	• Aide du Fonds Vert qui permettra de financer à 80% une étude sur la filière : cette aide pourrait être l'opportunité de concrétiser le souhait d'avoir une vision plus précise de la filière sur le territoire et de voir quels sont les leviers d'action possibles • Quelques menuisiers des Monts du Lyonnais en demande de bois local • Proposition d'animations auprès des écoles pour l'année scolaire 2025-2026 mais n'est pas passé par le bon canal : pas de sollicitations pour cette année scolaire à venir

- En 2025, avec une quinzaine de participants à chaque fois : - réunion pour essayer de lancer un chantier groupé avec plusieurs petits propriétaires sur le massif du bois de la dame - réunion sur la prise en compte du changement climatique en forêt avec les acteurs de la filière - présentation sur l'intégration du changement climatique dans la gestion forestière avec les élus		
--	--	--

Bilan global de l'action :

Deux nouvelles dessertes forestières ont été aménagées durant ce PCAET, permettant une meilleure accessibilité sur deux parties de massifs et la surface « suivie » par l'ASLGF a pu s'accroître autant que visé en début de PCAET.

La CCMDL manque encore d'un état des lieux précis sur l'alimentation des chaufferies collectives bois du territoire : cela constitue un vrai enjeu pour ensuite pouvoir travailler avec les communes sur leur approvisionnement, afin de pouvoir constituer des groupements d'achat, soit de renforcer la filière d'approvisionnement local.

Action 2.1.C : Animer et développer les énergies renouvelables thermiques sur les secteurs public et privé

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Contexte :

En mars 2022, la CCMDL s'est engagée avec la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien auprès de l'ADEME pour trois ans avec un Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR). Ce contrat vise toutes les structures ayant un numéro de SIRET (communes, associations, entreprises...) et leur permet de bénéficier d'une aide financière pour réaliser une étude et pour l'installation de système de chauffage au bois, géothermique, avec du solaire thermique ou pour la création ou l'extension d'un réseau de chaleur. L'enveloppe financière de ce projet est de 3,6 millions d'euros et sur le territoire de ces deux EPCI, l'objectif est de produire 8,6 GWh/an de chaleur renouvelable.

Objectif spécifique :

- Permettre au territoire de développer la production d'énergie renouvelable thermique à hauteur de 92,3 GWh/an

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Production d'EnR thermique* (en GWh)	76,4	73,8	90	84,4	88,9	96,5
Evolution 2019-2024						+20,1 GWh

*PAC géothermie ou non, solaire thermique, bois énergie

L'objectif a été atteint sur l'année 2024. Néanmoins, il faudra s'assurer de stabiliser cette croissance, qui est relativement fluctuante sur les dernières années.

Tâches :

- Tâche 1 : recenser les projets de changement de chaudière ou potentiels réseaux de chaleur renouvelable pour créer une grappe de projets éligible au contrat de développement ENR thermiques
- Tâche 2 : encourager et accompagner à la réalisation des projets EnR thermiques sur le patrimoine public en ouvrant les projets pour plus d'ampleur et de mixité
- Tâche 3 : s'assurer de la bonne livraison des projets et de leurs performances
- Tâche 4 : réaliser un plan de communication et le mettre en place (ambition territoire, exemplarité, aides pour autres acteurs)

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Recensement des potentiels EnR thermiques sur le territoire	0	0,2	1	1	Pas besoin	Pas besoin	1	1
Plan de communication	0	0	0	0,5	0,75	0,9	0,9	1
Nombre de projets accompagnés	0	0	0	+4	+3	+5	+3 -> 15/30 mais objectifs du CCR 2022- 2025 atteints	30
Production de chaleur renouvelable prévisionnelle supplémentaire (en GWh)	0	0	0	+0,02	+2,18	+0,06	+4,7 -> 6,9 GWh	3,5 GWh

- **Bilan 2020-2022**

Le recensement des projets potentiels EnR thermiques a été réalisée pour la candidature au Contrat de chaleur renouvelable et sert de base pour développer les projets. Néanmoins, ce recensement ne prend en compte que le potentiel dans le secteur public car c'est là que la Communauté de communes a le plus de visibilité.

La communication a commencé à s'organiser depuis le lancement du CCR avec la création d'une plaquette diffusée aux communes lors des conseils municipaux ou aux entreprises lors par exemple de la présentation du CCR au Club d'Entreprises des Monts du Lyonnais. Cependant, cette communication pourrait être renforcée.

La première année du CCR a vu 5 projets être déposés auprès de l'ADEME, dont 2 dossiers investissements, qui devraient se concrétiser en 2023. Le réseau de chaleur à Montrottier n'étant pas encore opérationnel, seule la chaudière de la mairie de Coise a pu commencer à produire sur cette première partie de PCAET, d'où la faible production en 2022.

- **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
• Renforcement de la communication : relai auprès des fédérations locales (OSER, Entrepreneurs des Monts etc.) en 2024, soirée des pros pour la transition énergétique (2025), newsletter du service développement économique... • Avenant d'un an au CCR accordé avec une rallonge financière afin de pouvoir subventionner le réseau de chaleur de Saint-Symphorien-sur-Coise. Cet avenant permet d'atteindre avec la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien : - 108% de l'objectif en MWh - 104% de l'objectif en nombre de projets - 83% de l'objectif en nombre de projets hors bois	• Malgré différentes tentatives, il y a eu très peu de projets portés par des privés alors que l'aide leur est aussi ouverte : les prises de contact n'aboutissent quasiment jamais au dépôt d'un dossier • Pas de projet de solaire thermique (hormis la moquette solaire sur les piscines)	• Nouveau CCR avec la COR à partir du 15/12/2025 pour quatre ans, mais avec une enveloppe quasiment déjà entièrement fléchée : des partenariats pourraient être à construire avec le SYDER sur ses projets pour pouvoir les financer avec son envelopper • Projet structurant à venir : la construction d'un nouvel hôpital à St-Symphorien, avec une mise en service fin 2029. Néanmoins, une incertitude existe sur la capacité de financement par le CCR.

Bilan global de l'action :

Le CCR 2022-2025 a atteint quasiment tous ces objectifs, grâce au subventionnement de projets structurants pour le territoire que sont le réseau de chaleur de Saint-Symphorien-sur-Coise (3,8 GWh prévisionnels) et de Montrottier (2,1 GWh prévisionnels), ainsi qu'au développement de projets de géothermie (salle du Cartay à Grézieu-le-Marché, piscines de la CCMDL).

Aucun projet de solaire thermique n'a cependant été déposé, et très peu d'acteurs privés ont pu bénéficier du CCR.

Ces deux points devront être suivis de près dans le nouveau CCR, mais dont l'enveloppe est plus restreinte que sur le CCR 2022-2025.

Action 2.1.D : Affiner le potentiel éolien

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Contexte :

Une pré-étude, confirmée par la carte du potentiel éolien de l'ORCAE (« Profil climat air énergie » de la Communauté de communes de 2023), permet de distinguer trois petites zones avec un potentiel de développement éolien.

A ce jour cependant, les élus des communes concernés sont opposés à un projet éolien sur leur commune ou ont abandonné l'idée à la suite de contestations citoyennes malgré des efforts faits par le précédent chargé de mission PCAET pour échanger avec les habitant(e)s pour présenter la filière, répondre aux idées reçues et présenter le potentiel de la commune. A savoir, lors des présentations CEPOS en conseil municipal, certains élus ont fait part de leur surprise que ces projets ne soient pas concertés à l'échelle de la Communauté de communes et seraient ouverts à une réflexion sur le sujet, compte-tenu des objectifs TEPOS ambitieux.

Objectif spécifique : permettre au territoire de développer la production d'électricité éolienne pour générer de la production verte d'électricité et des revenus durables aux communes

L'objectif n'est pas atteint puisqu'hormis une pré-étude, aucune étude plus poussée n'a été réalisée : il n'a donc pas été possible de développer la production d'électricité éolienne sur le territoire.

Tâche :

- Tâche 1 : réalisation d'une étude de potentiel éolien mobilisable à court et moyen terme (incluant préconisations en matière d'intégration paysagère et géobiologique)

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Réalisation d'une pré-étude de potentiel	1	1	1	0	0	0	0 -> 1/1	1

Réalisation d'une étude de potentiel	0	0	0	0	0	0	0	1
--------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

- **Bilan 2020-2022**

Suite au refus des communes ciblées par la pré-étude de potentiel, cette dernière n'a pas été suivie de la réalisation d'une étude plus poussée du potentiel et le sujet n'a pas été repris durant cette première période de PCAET.

Certains élus ont émis leur surprise lors de la présentation des objectifs TEPOS/CEPOS dans les conseils municipaux que le sujet éolien soit resté un sujet à l'échelle de chacune des communes concernées et pas à l'échelle de la CCMDL, mais cela n'est pas allé plus loin sur cette première partie de PCAET.

- **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
	• Pas d'évolution du positionnement des élus sur le sujet • Cette filière EnR n'est pas un sujet dans les Monts du Lyonnais, y compris lors de la définition des zones d'accélération des EnR (une seule commune, sans potentiel à ce jour, a défini une zone)	• Profiter du renouvellement du PCAET pour réinterroger cette énergie, notamment au regard de l'atteinte des objectifs TEPOS, ou acter une stratégie énergétique qui permette de s'en passer

Bilan global de l'action :

Une pré-étude établissant trois petites zones avec un potentiel éolien sur le territoire a été réalisée au début du PCAET. L'expérience de l'arrivée d'une association hors territoire anti-éolien sur l'une des communes sur laquelle un dialogue avec la CCMDL avait commencé a coupé court à un potentiel projet, et les deux autres communes n'ont pas souhaité aller plus loin non plus.

Ce statu quo s'est maintenu tout au long de ce PCAET, sans occasion de relancer le sujet.

Cependant, étant donné le rapport de production entre le solaire photovoltaïque et l'éolien, l'atteinte des objectifs TEPOS sera plus certaine si un parc éolien est installé sur le territoire et cela pose question de se priver de cette énergie. Pour rappel, les deux études de perspectives énergétiques (H3C en 2012 et Auxilia en 2017) ont montré qu'il est quasiment impossible d'atteindre l'équilibre énergétique en 2050 sans éolien.

Action 2.1.E : Coordonner le développement des réseaux énergétiques

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Objectif spécifique : amener à une planification énergétique territoriale en facilitant les échanges avec les acteurs des réseaux

La CCMDL est en lien avec les acteurs des réseaux de manière régulière, notamment lorsque des projets de solaire photovoltaïque ou de méthanisation sont en discussion, mais il n'y a pas eu à proprement parler de « planification énergétique territoriale ».

Tâches :

- Tâche A1 : cartographier des réseaux gaz et chaleur
- Tâche A2 : rédiger un document de synthèse et communiquer à destination des opérateurs de l'aménagement et de l'habitat, en lien avec l'élaboration des PLU
- Tâche B1 : identifier les forces et faiblesses du réseau électrique pour le bon développement des équipements ENR électriques, en collaboration avec les SDE
- Tâche B2 : faire le lien avec la feuille de route des travaux de renforcement du réseau électrique prévue par les SDE et Enedis
- Tâche B3 : identifier des zones prioritaires ou non-prioritaires avec les développeurs EnRé, les SDE et Enedis (ex : objectifs en nombre et en puissance à raccorder au réseau / an)

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Réalisation d'une cartographie des réseaux de gaz et de chaleur	0	0,5	0,5	0,5	---	---	---	1
Document de synthèse et de communication à destination des opérateurs de l'aménagement et de l'habitat en lien avec les PLU	0	0	0	0	0	0	0	1
Cartographie des zones prioritaires et non-prioritaires sur le réseau électrique	0	0	0	0	0	0	0	1

• Bilan 2020-2022

Concernant la cartographie des réseaux gaz et électricité, ils ont été intégrés à QGIS en début de PCAET.

Pour cette première partie du PCAET, côté Rhône, il n'a pas été possible de suivre les projections de travaux de renforcement des lignes électriques dû à l'absence de contrat de concession entre Enedis et le SYDER.

- **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
• Développement d'observatoires nationaux identifiant les réseaux de chaleur existant (France Chaleur Urbaine) et les potentiels de développement (EnRezo) • Le SYDER et Enedis ont signé le contrat de concession fin 2023, qui est entré en vigueur au 1er janvier 2024, pour une durée de 25 ans. Ce contrat précise notamment qu'Enedis s'engage sur « le déploiement et la planification des EnR ». Un contrat similaire a été signé entre le SYDER et GRDF sur 20 ans, et prévoit un certain nombre de dispositions pour développer le gaz vert.	• Difficulté à s'approprier l'action et à comprendre son impact : elle n'a pas avancé sur ces trois années	• Demander au SYDER le rapport annuel de l'état du réseau chaque année ?

Bilan global de l'action :

Cette action a été pensée pour anticiper les besoins réseaux dans la perspective de développement des énergies renouvelables. Cependant, après les six années de PCAET, il semble difficile de mettre en œuvre cette action. La Communauté de communes a peu de leviers pour que ces tâches avancent, cela relève plutôt de la compétence des autorités concédantes (SYDER et SIEL).

Des échanges ont néanmoins lieu régulièrement avec Enedis et GRDF concernant le raccordement au réseau de potentiels projets (photovoltaïque, méthanisation).

Action 2.2.A : Développer une offre touristique durable

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Objectif spécifique : créer de l'écotourisme sur les Monts du Lyonnais

Même si ce n'est pas quantifiable, l'écotourisme a progressé dans l'offre des offices de tourisme des Monts du Lyonnais, avec le développement de séjours sans voiture, la rénovation exemplaire du Village Nature L'Orée du Bois à Saint-Martin-en-Haut...

Tâches :

- Tâche 1 : rencontrer les acteurs du tourisme pour comprendre les enjeux, besoins, initiatives et interroger sur la faisabilité de la rénovation énergétique du parc d'hébergements touristiques
- Tâche 2 : rénover le village vacances L'Orée du Bois (DD)
- Tâche 3 : concevoir des solutions d'accessibilité du territoire par des moyens écologiques pour les touristes
- Tâche 4 : promouvoir le tourisme vert (fermes pédagogiques, etc.)

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Rencontre avec les acteurs du tourisme	0	0	0	0	0	1 atelier ALTE 69	0	1
Rénovation du village de l'Orée du bois	0	1 (finie)	1	1	1	1	1	1
Conception de solutions d'accessibilité durable	0	0	0	0,5	0,8	0,8	1	1

• Bilan 2020-2022

Dans le cadre du Contrat de chaleur renouvelable, une rencontre était prévue en 2022 avec les acteurs du tourisme afin de leur présenter cette aide. La soirée aurait aussi permis de parler de solaire photovoltaïque et du Fonds Tourisme ADEME. Cependant, n'ayant reçu que deux inscriptions, la soirée a été annulée et des rendez-vous individuels ont été proposés aux inscrits.

La rénovation du Village Nature « L'Orée du Bois » a fait partie des actions phares de la commune de St-Martin-en-Haut. Ainsi, cet ancien centre Pierre & Vacances a été complètement rénové. Aujourd'hui, les résultats sont là pour confirmer les baisses des consommations énergétiques du lieu et la forte fréquentation du site font de ce projet un lieu véritablement vertueux sur la CCMDL.

La notion d'« accessibilité durable » définit le fait de venir sans voiture dans les Monts du Lyonnais et de pouvoir bénéficier des points d'intérêt touristique. L'office de tourisme inclut dans ses supports de communication le recensement de toutes les possibilités de choses à faire sans voiture. Il propose aussi

désormais des séjours sans voiture autour de St-Symphorien-sur-Coise et St-Laurent-de-Chamousset, accessibles en cars depuis Lyon.

La demande d'activités sans voiture par les urbains a explosé sur les salons type « Salon du Randonneur » en 2022.

• **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
- La proposition de séjour sans voiture a dû être repoussée suite à la fermeture d'hébergement impliquant de retravailler le tracé du parcours en itinérance pédestre, mais a pu se concrétiser en 2025 avec 4 séjours proposés. - Proposition d'un circuit de 3j en vélo depuis 2025 - Stratégie de l'office de tourisme intercommunal insiste sur le tourisme pleine nature et durable et cible notamment les urbains sans voiture et les micro-aventuriers - Changement de pratique : moins de documentation à imprimer car les touristes les laissent chez leur hébergeur - Plus de flexibilité dans la communication avec la fin du système d'adhérents qui obligeaient à mettre en avant des produits touristiques moins en lien avec la stratégie de l'OT - Les travaux de la baignade naturelle de Hurongues ont commencé, avec ombrières photovoltaïques sur le	- Fusion des offices de tourisme en 2024 a généré de la charge de travail supplémentaire pour la directrice, qui a dû repousser pour le moment la mise en place d'une politique RSE (mais le projet n'est pas abandonné) - Difficulté à faire venir les hébergeurs touristiques (2 tentatives, 4 participants à l'atelier maintenu) - Arrêt précoce de l'aide Fonds Tourisme Durable de l'ADEME, qui aurait pu permettre de mener des projets concrets de rénovation sur les hébergements	- Développer un kit de communication sur les éco gestes (ex de la Bretagne) - Printemps 2026 : boîte à documentation devant les offices de tourisme pour en bénéficier même quand l'office est fermé, et avec possibilité de reposer la documentation après sa balade - Automne 2026 : réutilisation des circuits voiture en circuits vélo - Propositions à venir de séjours VTT (en itinérance ou boucles à la journée depuis un hébergement) - Lauréats de l'AMI de la Région pour mettre en avant les chemins de St-Jacques-de-Compostelle et l'itinérance pédestre : des cabanes seront installées pour accueillir les randonneurs - Projet de vélo rail (avec assistance électrique) entre Sainte-Foy-l'Argentière et la Giraudière qui se concrétise, avec une ouverture prévue en 2027

parking : objectif ouverture à l'été 2026.		
--	--	--

Bilan global de l'action :

L'écotourisme est perçu comme un tout englobant :

- Le fait de garder ses bonnes habitudes du reste de l'année quand on est en vacances (notamment sur le tri)
- La manière de venir sur le territoire : transports en commun
- L'offre de prestations proposée sur le territoire, sur laquelle il est difficile d'agir en tant que telle mais où les offices de tourisme ont un rôle sur la communication et dans l'assemblage de prestations.

La dynamique est inscrite dans les actions de l'office de tourisme intercommunal (OTI) avec un certain nombre de projets vertueux réalisés, mais il peut y avoir encore de nombreuses autres idées à mettre en place. L'écotourisme va encore progresser dans les années à venir car c'est un des principaux axes de la stratégie de l'OTI.

Objectif stratégique 3 : Elaborer une stratégie alimentaire et agricole favorisant les circuits courts alimentaires

Action 2.3.A : Programme d'accompagnement à l'émergence d'initiatives privées de circuits courts alimentaires

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Objectifs spécifiques :

- Augmenter la part de consommation locale
- Assurer une part de produits à destination locale (agglomérations incluses)

La définition de « locale » n'a pas pu être posée durant ce PCAET, cela ne permet donc pas d'avoir de point de référence en 2019 et de voir où on en est aujourd'hui, même si un diagnostic de territoire sur les « habitudes et freins à la consommation de produits locaux de qualité sur la Communauté de communes des Monts du Lyonnais » a été réalisé fin 2024/2025 pour faire un point.

Néanmoins, plusieurs magasins portés par des producteurs bio du territoire ont été monté (Ô Bel Etal à Saint-Symphorien-sur-Coise, Fromagerie Les 2 Chapelles à Saint-Martin-en-Haut) et un travail a été lancé avec quelques industries agroalimentaires du territoire sur leur approvisionnement en matière premières afin d'avoir une partie d'approvisionnement local: sans pouvoir le chiffrer précisément, cela va en tout cas dans le sens de pouvoir permettre l'achat de productions locales sur le territoire. Une étude sur la restauration collective pour relocaliser l'alimentation dans les cantines a été lancée, nous pourrons suivre si cette part évolue entre 2025/2026 et les années suivantes.

Tâches :

- Tâche 1 : identifier et comprendre les besoins de l'offre et de la demande pour le développement des circuits de proximité
- Tâche 2 : co-élaborer une stratégie alimentaire (Projet Alimentaire Territorial) permettant l'émergence d'initiatives privées et publiques pour la construction de systèmes alimentaires durables
- Tâche 3 : mettre en œuvre la stratégie
- Tâche 4 : se rapprocher des grands bassins de consommation

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Rapprochement avec les grands bassins de consommation	0	0,5	1	1 (oui en lien)	1 (idem)	1 (idem)	1 (idem)	1
Elaboration d'un projet d'alimentation territoriale	0	0,2	0,3	0,6	0,8	1	1	1
3 projets privés accompagnés	0	2	+1	+0	+1	+1 évènement	+1 ->5/3	3

Nombre d'acteurs de la restauration collective accompagnés pour développer la démarche d'approvisionnement local	0	0	0	0	0	0	0 (prévu en 2026)	15
--	---	---	---	---	---	---	----------------------	----

• Bilan 2020-2022

La CCMDL a recruté un agent pour lancer un Projet Alimentaire Territorial (PAT). La CCMDL a été lauréate d'un appel à projets pour lancer ce PAT en 2021, pour un démarrage en 2022 avec la réalisation du diagnostic.

Elle est régulièrement en contact avec les grands bassins de consommation que représentent les agglomérations de Saint-Etienne et Lyon, et des réunions inter-PAT sont organisées sur les deux départements (42-69) afin de gagner en cohérence dans les actions et les réflexions.

En plus de drives de producteurs qui se sont lancés sur deux communes, la Communauté de communes a accompagné des projets privés comme l'agrandissement d'une entreprise de transformation ou la mise en place d'une plateforme logistique pour rassembler les paniers de légumes qui partent sur Lyon.

• Bilan 2023-2025

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
- Projets privés accompagnés : magasin Ô Bel Etal à St-Symphorien, entreprise agroalimentaire SantAlim, et suivi d'Altermonts et TerrEthic - Passage en PAT de niveau 2 (mise en œuvre du plan d'actions) en 2023, validé pour 5 ans - Rencontres des acteurs de l'alimentation organisée chaque année depuis 2023 - Travail avec Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand qui a organisé une rencontre en 2024 entre les entreprises de l'agroalimentaire et la restauration collective. - Forum pour l'emploi dans la filière agroalimentaire avec France Travail en 2024	- Définition du « local » manque encore - Marque territoriale en dormance depuis quelques années	- Marketing territorial à réfléchir, sur le modèle de « Isère is here » ? En lien avec l'office de tourisme, dont les élus souhaitent avoir un poste dédié au tourisme gourmand pour promouvoir les productions locales - Rendu de l'étude sur la restauration collective avant mars 2026 et travail à partir de septembre 2027 sur la mise en œuvre des actions ciblées - Chronique 1 fois par semaine pendant un an sur Radio Modul à partir de 2026 sur l'accessibilité alimentaire - Animations scolaires avec Semons l'avenir, association portée par des agriculteurs à partir de la

• Travail avec les associations d'aide alimentaire pour savoir comment aller au-devant des personnes en précarité alimentaire • Lancement d'un marché fin 2025 pour une étude sur la restauration collective et sa réorganisation		rentrée de septembre 2025 avec souhait de renforcer le nombre de créneaux et de parcours proposés (viande, lait...) • Croisement des actions du PAT avec les actions du PCAET avec l'intégration des plans d'action sur une plateforme commune
--	--	---

Bilan global de l'action :

L'action principale de cette fiche action est la préparation et la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial, qui donne la feuille de route pour cinq ans (renouvelables). Les actions se concentrent en ce début de PAT sur un gros travail sur la restauration collective, car la Communauté de communes a un ratio bien en deçà de la moyenne nationale en matière de cantines gérées en régie directe. Avoir une cuisine centrale qui alimenterait de petites cantines permettraient de travailler avec des producteurs locaux sur des volumes plus importants afin de soutenir les agriculteurs du territoire, de permettre aux élèves de manger des produits de meilleure qualité et de réduire le nombre de kilomètres parcourus par les matières premières. Les premières actions du PAT ciblent aussi le grand public sur l'accessibilité alimentaire de qualité et le lien alimentation/santé.

La notion de « local » reste néanmoins encore floue dans ce projet, dans le sens où les élus n'en ont pas encore arrêté de définition et que plusieurs acceptions peuvent être défendues.

Objectif stratégique 4 : Développer l'économie circulaire

Action 2.4.A : Créer une dynamique locale de réduction des déchets en associant sensibilisation et déploiement de solutions auprès de tous les acteurs

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Objectif spécifique : Réduire le poids des déchets ménagers de 11% : passer de 6000 t. à 5340 t.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Poids des ordures ménagères (en tonnes)	6022	5758	5763	5365	4926	4752	4605
Evolution 2019-2025							-1417 tonnes, soit -23%

Le poids des ordures ménagères (sacs noirs) a diminué de 23%, en passant de 6022t à 4605t entre 2019 et 2025, permettant d'atteindre et même de dépasser l'objectif fixé en début de PCAET. Cette dynamique sera à poursuivre sur le prochain PCAET, et ce chiffre est à mettre en regard avec le tonnage de tous les déchets confondus (voir plus bas pour les chiffres des poubelles jaunes).

Tâches :

- Tâche 1 : mettre en place une solution territoriale de réduction des ordures ménagères produites par les ménages à travers la simplification du tri (sensibilisation, proximité, accessibilité, amélioration du niveau de service, facilitation des consignes...)
- Tâche 2 : déployer des solutions de réduction des déchets auprès de publics cibles : citoyens, entreprises, restauration collective, agriculteurs (prioriser les CUMA cf. GI2E), agents de la fonction publique territoriale, commerçants
- Tâche 3 : encourager la collecte de biodéchets sur le patrimoine public, notamment à travers des composteurs sur les bâtiments intercommunaux
- Tâche 4 : intégrer aux événements publics et sportifs des dispositifs de tri des déchets

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Mettre en place une solution territoriale de réduction des ordures ménagères	0	0	0,5	1	0,7	0,85	0,9	1
Mettre en œuvre 15 actions de prévention des déchets auprès de publics cibles	0	+3	+5	94 classes rencontrées / 3 établissements qui ont adopté les consignes	~40 animations scolaires	~40 animations scolaires ~10 présentations auprès des entreprises	2 animations citoyens 2 rencontres avec restauration collectives	15

				de tri du territoire			4 bâtiments CCMDL sensibilisés 28 animations d'éco-volontaires 30 animations en établissement de santé -> Plus de 200 animations menées auprès de différents publics	
Mettre en place des composteurs ou des solutions de compostage sur les bâtiments intercommunaux	0	0	0	0	+1	+1	+2 -> 4/15	~15 bâtiments

- **Bilan 2020-2022**

En 2021, une première étape de la réduction des ordures ménagères a été mise en place avec une extension des consignes de tri aux emballages plastiques, poursuivie en 2022 avec la possibilité de mettre au tri tous les papiers ainsi que tous les emballages dans la poubelle jaune.

Pour la prévention auprès de publics cibles, les élus ont souhaité prioriser les interventions en milieu scolaire avec le recrutement d'une chargée de sensibilisation, dont la moitié du temps est dédiée à la thématique des déchets. En 2022, quasiment une centaine de classes ont été rencontrées mais seuls 3 établissements ont adopté de manière pérenne les consignes de tri du territoire sur cette première année de sensibilisation.

- **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
• Un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été validé en 2023 • Collectivité dans l'obligation de proposer une solution pour la gestion des biodéchets à partir du 1er janvier 2024 : choix du développement de composteurs collectifs dans les communes (objectif :	• La baisse des tonnages n'est pas directement liée aux actions engagées dans le cadre du PLPDMA • Augmentation significative des refus de tri sur les poubelles jaunes • Après une réduction marquée sur les premières années du PCAET, le tonnage des déchets	• Refaire une caractérisation d'ordures ménagères pour voir les effets de l'élargissement des règles de tri et la mise en place de composteurs • Le gaspillage alimentaire, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial, a été ciblé par les élus comme un axe prioritaire. Des actions sont prévues

30/an, avec une formation des habitants à chaque fois et la désignation de référents), solution adaptée à chaque bâtiment communautaire, maintien de l'aide à l'achat individuel • Les règles d'accès des professionnels en déchèterie ont évolué depuis 2024, afin de les encourager à se tourner vers des filières de recyclage ou de réemploi dédiés. • Les gros « producteurs » de biodéchets du territoire ont été contactés et certains ont été plus spécifiquement accompagnés aux vues des volumes à gérer. • En plus du conteneur à la déchèterie de Saint-Martin-en-Haut, un autre a été installé à celle de Montrottier afin de faciliter le réemploi • Le PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) 2022-2027 a ciblé 11 actions à mettre en œuvre, dont 9 ont au moins commencé en 2025. • Fin de l'enfouissement : incinération avec valorisation thermique des sacs noirs à Bourgoin-Jallieu depuis 2023	résiduels (OM, tout venant déchèteries et refus de tri) a moins baissé sur ces trois ans	pour la rentrée scolaire 2026-2027. • Les semaines du développement durable et les semaines européennes de réduction des déchets sont des moments sur lesquels la CCMDL aimerait plus s'appuyer afin de proposer un programme d'animation sur ces sujets. • Un travail sur les déchets « hors foyer » (salle des fêtes et de sport, événement...) est aussi en cours. • Le renouvellement du PCAET sera à articuler avec un « rafraichissement » de la stratégie sur les déchets dans son ensemble. • L'objectif de réduction des ordures ménagères paraît pertinent, il serait également intéressant de se fixer des objectifs tout type de déchets confondus en travaillant plus sur la prévention des déchets.
--	---	---

Bilan global de l'action :

L'objectif de cette fiche action a été atteint dès 2023, ce qui est encourageant. Cette donnée est néanmoins à nuancer si l'on prend en compte le tonnage complet, c'est-à-dire les ordures ménagères, les sacs jaunes et le verre. En effet, ce tonnage a diminué, mais dans une moindre mesure que le poids

des sacs noirs. Cela montre une amélioration du tri (report de déchets des sacs noirs vers les sacs jaunes) mais encore des progrès à faire pour réduire le tonnage de déchets produits, sachant que ce tableau n'intègre pas tous les déchets (déchèterie par exemple) :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Poids des ordures ménagères, des poubelles jaunes et du verre récupérés (en tonnes)	7294 hors verre (estimé à ~1300, soit ~8600 au total)	6942 hors verre (estimé à ~1300, soit ~8250 au total)	8431	8236	7795	7768	7809
Evolution 2019-2025							-791 tonnes, soit -9%

Le développement de composteurs sur le territoire, avec différents formats possibles (composteurs individuels ou collectifs) devrait permettre de poursuivre la réduction du poids des ordures ménagères puisque les biodéchets représentent environ 1/4 des sacs noirs.

Le traitement des déchets des professionnels est également un pan important des réflexions menées au sein du service déchets.

Par ailleurs, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés validé en 2023 devrait permettre de réduire la quantité de déchets produits sur le territoire.

Axe 3 : Une qualité de vie préservée dans un contexte de changement climatique

Objectif stratégique 1 : Améliorer la qualité de l'air

Action 3.1.A : Limiter le brûlage des déchets verts

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Objectif spécifique : Augmenter de 1000t la quantité de déchets verts déposés en déchetteries et dans les plateformes de broyage (2 500t à 3 500t).

Nous n'avons pas le poids des déchets verts récupérés en déchetteries, mais le volume :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Volume des déchets verts récupéré en déchetteries et sur les plateformes de broyage (en tonnes)	2618	3074	3664	4015	1803	2597	3089
Evolution entre 2019 et 2025							+471t

L'objectif de passer les 3500t récupérés a été atteint en 2021 et 2022, mais pas sur les autres années.

Tâches :

- Tâche 1 : Sensibiliser les communes sur les sources de pollution et les leviers d'actions pour améliorer la qualité de l'air (retour d'expérience de Meys, etc.)
- Tâche 2A : Sensibiliser les écoles sur la gestion des déchets dont le brûlage des déchets verts
- Tâche 2B : promouvoir et financer les broyeurs et les composteurs à l'attention des particuliers
- Tâche 3A : inciter à l'achat groupé de broyeurs à destination des agriculteurs
- Tâche 3B : Mener une expérimentation de plateformes de broyage en lien avec les paysagistes, les agriculteurs, les particuliers et les communes

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Réaliser un document de sensibilisation sur la qualité de l'air à l'attention des communes (infographie idées reçues)	0	0	0	0	0	0	0	1
Financer des broyeurs de déchets verts et composteurs et les promouvoir	1	+1	+1	+1	+1	+1	+1 -> 7/7	7

Mettre en place 3 plateformes de broyage	0	0	2	3	3	3	4 -> 4/3	3
--	---	---	---	---	---	---	-------------	---

• Bilan 2020-2022

Afin de limiter le brûlage des déchets verts, la Communauté de communes propose une aide financière pour l'achat de composteurs et met à disposition de ses communes deux broyeurs à végétaux, utilisés lors de matinées de broyage, qui sont appréciées par les habitants.

La sensibilisation des écoles sur la gestion des déchets dont les déchets verts, définie en début de PCAET, a donc été mise en œuvre sur la partie tri des déchets, mais l'axe des déchets verts ne nous paraît finalement plus pertinent à travailler auprès des scolaires.

Les trois plateformes de broyage (Coise, Haute-Rivoire, Larajasse) ont pu être créées depuis le début du PCAET et participent à l'utilisation du broyat sur les fermes du territoire.

• Bilan 2023-2025

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
- En 2023, 8% des agriculteurs du territoire étaient dans la SICA Carbone Avenir, qui gère ces plateformes. Le pourcentage parmi les utilisateurs est supérieur. En septembre 2025 une nouvelle plateforme a vu le jour, à Montrottier. Ce sont ainsi 4 plateformes communautaire qui reçoivent les branchages des coupes d'entretien des haies ainsi que les déchets verts des paysagistes du territoire. A cela s'ajoutent les déchets verts reçus sur les deux déchèteries du territoire (Saint-Martin-en-Haut et Montrottier) ainsi que ceux de la plateforme communale de Chambost-Longessaigne qui sont valorisés en agriculture. 80% d'augmentation du nombre de demandes d'aide à l'achat de composteur en 2024 avec 161 aides attribuées.	- Pas de communication refaite auprès des communes - Les broyeurs de la CCMDL sont très peu empruntés, l'aide à l'achat de broyeurs n'a pas été sollicitée	- Communiquer auprès des communes sur la possibilité d'emprunter des broyeurs de la CCMDL en fournissant un kit de communication (texte, affiche à adapter à sa commune ?) - Suite à des erreurs de tri qui peuvent abîmer les broyeurs et/ou impacter la qualité du broyat, refaire passer les informations auprès des paysagistes sur ce que devient le broyat après avoir été déposé sur la plateforme et rappeler l'importance d'avoir bien seulement des déchets verts - Faire un article dans le prochain InforMonts et sur les réseaux sociaux sur l'interdiction de brûlage de déchets verts et les dérogations possibles à chaque printemps ?

• Arrêté préfectoral du 9 août 2024 qui interdit le brûlage des déchets verts sur tout le Rhône		• Communiquer sur l'aide à l'achat de composteurs chaque année, et expliquer comment gérer ses déchets verts • Développement de nouvelles plateformes à venir
---	--	--

Bilan global de l'action :

Il y a moins de brûlages de déchets verts observés qu'auparavant mais nous pourrions refaire une information aux maires avec les règles et leurs pouvoirs.

Le développement de quatre plateformes a été une véritable avancée, avec une utilisation à la hauteur des attentes en termes de volume. La SICA « Carbone Avenir Monts du Lyonnais » composée des Cumas de Coise, Larajasse (Cuma de la Piste) et Haute-Rivoire (Cuma des 4 saisons), de la CCMDL et de 58 agriculteurs du territoire, a été créée pour gérer de façon opérationnelle les 4 plateformes existantes et futures. Le fonctionnement de la SICA et la réutilisation de ce broyat sur les fermes est une première en France.

La notion de sensibilisation des écoles, indiquée dans les tâches de la fiche action au début du plan climat, a été abandonnée car nous avons finalement estimé que ce n'était pas le public adéquat pour faire de la sensibilisation.

De manière générale, parce que les Monts du Lyonnais ne sont pas soumis à un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) la qualité de l'air est une thématique moins traitée dans ce PCAET et peu d'actions hors plateformes de broyage ont été mises en place directement en lien avec ce sujet. Ce volet pourrait être renforcé sur la suite du plan climat.

Objectif stratégique 2 : Adapter le bâti pour anticiper les conséquences du changement climatique

Action 3.2.A : Communiquer sur le bâti durable : Mobiliser les professionnels, sensibiliser les étudiants, valoriser les filières

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Objectif spécifique : sensibiliser au bâti durable

Objectif non quantifiable, mais nous pouvons indiquer que certaines actions et événements ont été réalisés pour y concourir.

Tâches :

- Tâche 1 : identifier les acteurs de la construction et de l'habitat intervenant sur le territoire, et les besoins pour resserrer les liens et apporter les infos en tant que relais
- Tâche 2 : intervenir auprès de la MFR de St Symphorien sur Coise sur le bâti durable
- Tâche 3 : établir deux fois par an le programme des rencontres professionnelles notamment en valorisant les réalisations vertueuses
- Tâche 4 : Charte Parc Eco Habitat pour les entreprises

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Annuaire des acteurs locaux de la construction et de la rénovation mise à jour annuellement	1	+1	+1	+1	+1	+1	+1 -> 6/6	6
10 interventions auprès de la MFR	0	0	1	10	4	4	0 -> 19/10 mais pas réparties régulièrement	10
12 rencontres professionnelles réalisées	3	+4	+3	+1	+1	0	+1	12
Création d'une Charte du Parc Eco Habitat	0	0,5	0,5	0,5	0	0	0 Idée abandonnée	1

• Bilan 2020-2022

Chaque année et au fil de l'eau, la liste des acteurs locaux de la construction et de la rénovation est mise à jour au Parc Eco Habitat afin que les informations données aux particuliers soient les plus à jour possibles.

La MFR a particulièrement sollicité des interventions en 2022 sur l'énergie, avec un passage dans toutes les classes de CAP et dans des classes de deuxième année de Bac Pro.

- **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
• Ininterventions à la MFR en 2023 et 2024 pour reprendre les dates historiques en lien avec le changement climatique et pour parler thermique du bâtiment • "Apéro réno" organisé en décembre 2025 à destination des professionnels de la rénovation du bâtiment, pour parler des aides financières à la rénovation, de l'aide aux écomatériaux de la CCMDL, et des aides pour l'adaptation des logements.	• Des réflexions sur la Charte du Parc Eco Habitat ont eu lieu mais ont abouti à l'abandon de ce projet • Départ de la personne en charge de l'animation auprès des artisans (newsletter, proposition de formations) en juin 2024, et la mission n'a pas été vraiment reprise	• Souhait du nouveau directeur de la MFR de proposer des formations courtes aux artisans, et de travailler en collaboration avec le Parc Eco Habitat pour les construire • Liens entre le Parc Eco Habitat et la MFR en cours de redéfinition qui pourraient permettre de repenser les actions à mettre en place • Promotion des métiers de la rénovation énergétique dans les collèges du territoire en repartant de ce qui avait créé pré-Covid

Bilan global de l'action :

La fiche action a plus été mise en place sur la première partie du PCAET, avec des animations récurrentes auprès des artisans du territoire sous forme de rencontres et d'ateliers/formations. Ces trois dernières années, le Parc Eco Habitat s'est moins emparé de cette fiche action, par manque de temps et de priorisation. L'intervention d'un agent du PEH dans différentes classes de la MFR a été demandée plusieurs fois mais sans régularité.

Néanmoins, travailler à la communication sur le bâtiment durable et à la valorisation des métiers du bâtiment avec l'intégration de méthodes « alternatives » de construction au cœur des formations est une action nécessaire si l'on veut avoir une offre de professionnels de la rénovation suffisante sur le territoire.

Objectif stratégique 3 : Agir sur l'urbanisme opérationnel et réglementaire pour améliorer la résilience énergétique et climatique

Action 3.3.A : Expérimenter la notion de développement durable à travers les documents d'urbanisme : gestion des ressources (eau, écomatériaux, foncier...), performance énergétique...

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Objectifs spécifiques :

- **Faire des Monts du Lyonnais un territoire exemplaire**
- **Adapter les communes au changement climatique**

Le premier objectif n'a pas été atteint, aucune action phare et exemplaire n'ayant été réalisée sur ce PCAET.

L'adaptation des communes au changement climatique au travers de leur document d'urbanisme ne s'est concrétisée que sur certains aspects, sans vision globale.

Tâches :

- Tâche 1 : identifier 2-3 communes-test volontaires, aux documents d'urbanisme en révision, avec des opérations et/ou sites à enjeu
- Tâche 2 : étudier des retours d'expériences françaises
- Tâche 3 : accompagner les communes-test dans l'intégration des règles d'urbanisme durable dans leurs documents
- Tâche 4 : intervenir auprès des autres conseils municipaux pour présenter l'ambition de la CCMDL et les possibilités de modification des documents (incluant les éco-quartiers)
- Tâche 5 : former les agents du service urbanisme et TEDD à ces notions
- Tâche 6 : réaliser un guide à l'attention des communes de la CCMDL

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
2 communes « test » identifiées et accompagnées	0	0	0	1	1	1	1 ->1/2	2
4 formations agents urbanisme et TEDD aux notions de DD à travers l'urbanisme	0	0	0	0	0	/	/	4
Rédaction d'un guide à l'intention des communes	0	0	0	0	0	0	0	1
32 interventions dans les conseils municipaux	0	0	0	0	/	/	/	32

• **Bilan 2020-2022 :**

Tâches 1, 3 et 6 : une première commune « test », Maringes, a été choisie car la commune était en cours de révision de son PLU (en phase de diagnostic), mais sans avancée significative en 2022. Le cahier des charges cadrant les missions du bureau d'études accompagnant la commune a été complété pour

que les éléments de réflexion et de traduction réglementaire en faveur d'un urbanisme durable ressortent dans le rapport final du PLU révisé.

Le premier indicateur de suivi est en lien avec le guide à l'intention des communes, et avec le premier indicateur de suivi de l'action 3.3.B. Ce guide a pour ambition d'être un « cahier pédagogique », en lien avec la tâche 2 de l'action 3.3.B. Le travail réalisé sur Maringes via la révision de son PLU fournira de la matière pour le futur guide aux communes.

Tâche 4 : Plutôt que des interventions à proprement parler dans les conseils municipaux, des rappels sont faits par le service urbanisme de la CCMDL tout au long des procédures d'évolution de leur document d'urbanisme (notamment en réunion de PLU) lorsque le sujet est déjà un peu lancé.

• **Bilan 2023-2025 :**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
Partage d'expérience entre communes lors des réunions de la commission Urbanisme-Habitat-Transport et également à l'initiative de la commune de Meys (écoquartier, plan guide et traduction dans son PLU)	- Notion de « développement durable » très/ trop large - Le projet de PLU de Maringes n'a toujours pas avancé - Pas de deuxième commune suivie même si Meys fait des choses intéressantes en matière d'urbanisme (mais la commune n'est pas suivie par la CCMDL) - Les communes ont peu de pouvoir d'agir sur le type d'habitat qui puisse être mis en œuvre (relève des porteurs de projet privés) : il est difficile de mettre en avant des projets répliquables, lors de soirées CEPOS par exemple	Au lieu d'un guide, ce pourrait être des fiches de bonnes pratiques réalisées sur le territoire qui pourraient être réalisées. Certaines sont en cours de rédaction, mais beaucoup de thématiques possibles et projet jugé non prioritaire à ce jour par les élus.

Bilan global de l'action :

Cette fiche action devra être revue en profondeur.

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Objectif spécifique : adapter les communes aux effets du changement climatique

L'adaptation des communes au changement climatique via le végétal s'est concrétisée par certaines actions : plantation d'arbres lors de travaux ponctuels ou globaux sur les places publiques et rues des centres, moins de fleurs ou des fleurs moins gourmandes en eau dans les villages ...

Tâches :

- Tâche 1 : sensibiliser sur le végétal en milieu urbain, public comme privé (participation citoyenne nécessaire à définir)
- Tâche 2 : intégrer aux documents d'urbanisme des obligations et des incitations pour intégrer du végétal : à faire sur 2 communes-test
- Tâche 3 : réaliser des projets et des opérations de végétalisation, de ruissellement en ville en lien avec l'imperméabilisation des sols (communes-test prioritaires)
- Tâche 4 : organiser un échange entre communes sur la gestion raisonnée des espaces publics en prenant l'exemple de Chambost-Longessaigne voire encourager à l'utilisation de matériel adapté.

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
2 communes-test identifiées pour intégrer des dispositifs aux documents d'urbanisme	0	0	0	1	1	1	1	2
Tenue d'un temps d'échange entre communes sur la gestion raisonnée des espaces publics	0	0	0	0	0	0	0	1
6 projets de végétalisation et d'atténuation du ruissellement réalisés	0	0	0	0	0	1	3	6

• **Bilan 2020-2022**

Le premier indicateur est en lien avec l'action 3.3.A. La commune-test est celle de Maringes, en cours de révision de son PLU.

Il peut être difficile de suivre si des projets de végétalisation et d'atténuation du ruissellement ont été réalisés sur les communes des Monts du Lyonnais mais les mairies de St-Symphorien-sur-Coise, Ste-Foy-l'Argentière et St-Martin-en-Haut ont notamment prévu des travaux en ce sens. Un recensement des projets a été entamé avec les élus de la commission Urbanisme-Habitat-Transport.

- **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
• Ste-Foy-l'Argentière a travaillé sur des noues paysagères dans son nouveau parc et a entièrement refondé l'aménagement de sa grande rue pour y introduire du végétal • A St-Symphorien-sur-Coise, la rue Lamartine a été désimperméabilisée et végétalisée, et les pieds de vitrine de la Grande rue ont été végétalisés aussi • Places centrales désimperméabilisées et aménagements des centres repensés avec plus de végétal à St-Martin-en-Haut, Duerne et Aveize • Plantations d'arbres (ex : à Brussieu)	• Pas d'appétence des agents techniques communaux pour échanger entre communes sur l'entretien des espaces publics, la végétalisation et le fleurissement des centres (tâche 4). Pas de communication sur les formations existantes du CNFPT. • Pas de suivi ou d'incitation de projets citoyens sur les haies notamment.	• Faire des propositions de formation aux communes en lien avec la désimperméabilisation et la végétalisation (places publiques, cours d'école, jardins secs...) lors du temps d'échange annuel avec le service RH de la Communauté de communes • Organisation d'une formation CNFPT sur le territoire sur le thème de l'entretien et de l'évolution des espaces verts, avec un retour d'expérience locale, en ajoutant une réflexion sur l'intégration de plantes nourricières

Bilan global de l'action :

L'action a peu progressé, notamment en raison de la marge de manœuvre limitée et du faible pouvoir d'action dont dispose la Communauté de communes sur ce sujet. Il conviendra d'examiner, dans le cadre de l'élaboration du prochain PCAET, comment mieux s'en saisir, compte tenu de son importance face aux effets du changement climatique, y compris dans nos communes rurales.

Sur les espaces privés (en lotissement notamment), il apparaît difficile pour les mairies d'imposer la plantation d'arbres car cela pose des problèmes de voisinage (feuilles) ou d'entretien (arbres finalement abattus).

Action 3.4.A : Accompagner les acteurs agricoles dans l'évolution de leurs pratiques

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Objectifs spécifiques :

- Permettre la réduction des émissions d'ammoniac (qualité de l'air) de 10% d'ici 2025.
- Permettre une baisse des émissions agricoles de l'ordre de 5% à horizon 2025 (à activité constante).

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (estimé)
Emissions de NH3 du secteur agricole (en t)	544	534	526	513	513	505
Evolution 2019-2024 des émissions d'ammoniac totales						-7%
Emissions de NOx du secteur agricole (en t)	145	138	128	116	115	113
Emissions de PM10 du secteur agricole (en t)	42	39	39	38	37	37
Emissions de PM2.5 du secteur agricole (en t)	15	14	14	13	13	13
Emissions de COVNM du secteur agricole (en t)	578	567	560	535	534	529
Emissions totales du secteur agricole (en t)	1264	1292	1267	1215	1212	1197
Evolution 2019-2024 des émissions totales						-5%

L'objectif a quasiment été atteint concernant les émissions d'ammoniac (NH3) du secteur agricole, et a été atteint concernant les émissions totales du secteur.

Tâches :

- Tâche 1 : Sensibiliser et informer les agriculteurs les agriculteurs sur l'empreinte carbone de l'agriculture, notamment via la réalisation de diagnostics cap2er permettant de faire un état des lieux de leur système d'exploitation via l'estimation de son empreinte carbone et la préconisation d'actions
- Tâche 2 : Encourager la formation des agriculteurs aux pratiques agroécologiques ; soutenir les collectifs d'agriculteurs notamment les GIEE (Groupement d'intérêt écologique et économique)
- Tâche 3 : Valoriser et diffuser les pratiques agroécologiques du territoire en partageant le travail des collectifs
- Tâche 4 : former les acteurs agricoles sur la gestion durable des systèmes herbagers et le développement de systèmes pâturant

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Nombre d'états des lieux d'exploitations réalisés grâce à l'outil CAP2ER	8	+6	+5	19/20	/	/	/	20
Nombre de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) sur le territoire	3	3	5	3 actifs + 2 labellisés	5 actifs	5 actifs + 2 nouveaux labellisés	A priori 7	6
Nombre de journées de diffusion organisées par an sur le territoire	1	+1	+3	+0	+1	+3	+0 (6/7)	7
Nombre d'exploitations engagées dans un dispositif PSE (Paiement pour services environnementaux)	0	0	70	70	70	70	70	50
Nombre de collectifs travaillant sur un pâturage	3	3	3	3	3	4	4	3
Animations de sensibilisation des acteurs agricoles sur la gestion durable des pâturages	1	+0	+3	+0	Au travers d'autres thématiques	+2	+0 (6/7)	7

• Bilan 2020-2022

Le dispositif du PSE est une action du syndicat de rivière du SIMA Coise.

L'objectif est d'avoir une fois par an une journée de diffusion de pratiques agroécologiques et une animation de sensibilisation des acteurs agricoles sur la gestion durable des pâturages.

L'outil CAP2ER s'est arrêté en 2022, l'objectif des 20 diagnostics a été quasiment atteint.

Après trois ans de PCAET, deux indicateurs de suivi apparaissent moins pertinents :

- Se concentrer sur les GIEE peut être réducteur car il existe d'autres types de collectifs, qui ne sont pas comptabilisés dans cette action du PCAET
- Idem pour l'accent mis sur le pâturage alors que d'autres pratiques peuvent être intéressantes à mettre en avant

• Bilan 2023-2025

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
• Création d'un nouveau groupe d'agriculteurs côté Brévenne pour réfléchir à leurs pratiques avec	• Tentative du SIMA Coise en 2024 de faire un temps « Bilan sur ma ferme : quelles sont mes pratiques, mes besoins	• CCMDL en réflexion pour payer les services environnementaux, à voir pour l'articulation avec les syndicats de rivière

l'évolution du climat en 2024 • Création en 2025 d'un « appel à projets pour les économies d'électricité », pour financer les petits projets en investissement qui favorisent la transition écologique (LED, récupérer chaleur fatale sur tanks à lait...). Enveloppe totale : 10 000€ • Lancement en 2024 d'un appel à projets "Agriculture : climat, autonomie, filière et alimentation" pour soutenir les projets de collectif qui travaillent sur les pratiques agroécologiques. En 2025, 4 demandes ont été déposées, l'enveloppe prévue de 10 000€ est entièrement utilisée. • Les exploitations engagées dans une mesure agro-environnementale dans les Monts du Lyonnais le sont plutôt sur le sujet de la réduction des produits phytosanitaires	puis pistes de réflexion d'adaptation » mais très peu de participants • Le SYRIBT ne travaille pas sur le changement des pratiques agricoles • Pas de dossier déposé pour le moment sur l'AAP pour les économies d'électricité	
--	--	--

Bilan global de l'action :

Le territoire compte de multiples collectifs agricoles travaillant sur les pratiques et systèmes, et ce sur différents sujets :

- Matériel, entraide
- Réduction du travail du sol et couverts
- Biodiversité
- Pâturage et système herbagers, fourrages
- Valorisation de co-produits
- Haies agroforesterie...

Une certaine dynamique existe donc sur le territoire et sera à continuer d'accompagner, pour réussir à continuer à réduire les émissions d'ammoniac émises par le secteur agricole.

Objectif stratégique 5 : Réduire la pollution des sols et des milieux

Action 3.5.A : Renforcer la sensibilisation sur la pollution des eaux et des milieux

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Objectif spécifique : Améliorer la qualité des eaux du territoire et la sensibilisation à cette ressource

Le nombre de régularisation des rejets non domestiques a augmenté, et les schémas directeurs d'assainissement communaux sont en cours de renouvellement sur le rythme réglementaire.

Tâches :

- Tâche 1A : recenser les dysfonctionnements des réseaux d'assainissement et des ouvrages de traitements.
- Tâche 1B : Identifier les causes des rejets non-domestiques et accompagner les entreprises dans la mise en place de solutions
- Tâche 2 : informer et accompagner les élus aux enjeux de la qualité des eaux et des milieux (fonctionnement, leviers réglementaires, sensibilisation...) par le biais des syndicats de rivières
- Tâche 3 : sensibiliser les élus et techniciens aux enjeux et solutions pour un accompagnement des nouvelles entreprises
- Tâche 4 : sensibiliser le grand public aux enjeux sur l'eau

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Recensement des sources potentielles de pollution des schémas directeurs de l'assainissement	9	+9	+9	+9	9 en cours (+ 5 à jour)	9 finies et 2 nouvelles (les deux plus grosses)	2 plus grosses toujours en cours, 3 nouveaux en relancement -> 45/29	29
Diagnosics entreprises	0	0	20	+20	23 régularisations (dossier clôt)	18 régularisations	objectif 12 (9 déjà finis) -> 83/60	60
Diagnosics des services publics (gendarmerie, service technique, déchetterie...)	0	0	3	+3	3	2	0 -> 11/10	10
Actions de sensibilisation des 32 conseils municipaux	0	0	0	0	0	0	0	32
4 actions de sensibilisation des citoyens	0	0	0	0	1 auprès des entreprises	Rien par le service	1 visite à St-Symphorien avec agents CCMDL -> 2/4	4

- **Bilan 2020-2022 :**

Le chiffre dans les indicateurs des 29 recensements des sources potentielles de pollution signifie que toutes les communes des Monts du Lyonnais auront vu leur schéma directeur d'assainissement renouvelé.

Les diagnostics des entreprises ou des services publics visent à régulariser des situations problématiques. A savoir, l'objectif des 60 diagnostics en entreprise est fixé par l'Agence de l'Eau, avec 20 diagnostics et 10 régularisations par an sur trois ans à réaliser.

La sensibilisation auprès des conseils municipaux se fait lors de la commission dédiée à l'assainissement et via la mise à jour des schémas d'assainissement auprès de chaque commune, mais sans que cela prenne forcément la forme d'une « action de sensibilisation » au sens propre.

- **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
• Etude sur les zones humides côté Loire par le Département • Fiches thématiques envoyées aux élus sous forme de classeur (communes du SMAELT) • Quelques interventions scolaires par les différents syndicats • Réseau citoyen et citoyens sentinelles du SYRIBT • Guinguette de l'eau tous les deux ans (mais n'est pas sur le territoire CCMDL)	• Eau pluviale est une compétence communale que les communes souhaitent garder mais elles n'ont pas les ressources humaines et techniques pour gérer ce sujet • Absence de contrôle sur les travaux effectués lorsqu'il y a permis de construire car il n'y a pas d'agent communal formé • Agences de l'eau qui ne veulent plus subventionner le temps agent de régularisation des entreprises mais seulement le diagnostic	• Avoir des remontées d'information sur la présence des élus CCMDL aux instances des syndicats de rivière ? • Organisation à revoir au sein des services de la CCMDL pour voir comment traiter la question de l'eau : avoir une personne dédiée au grand cycle de l'eau ? • Sensibilisation à refaire : information sur les lingettes, visites des stations d'épuration avec les entreprises et les habitants, intervention lors des jeudis des entreprises... • Mettre le sujet de la gestion des effluents au programme de la Soirée des Pros en 2027 • Mieux répartir les rôles entre syndicats/CCMDL/autre lors du prochain PCAET, voir où peut se positionner la CCMDL en complément des actions déjà portées par les syndicats de rivière

Bilan global de l'action :

Le service assainissement réussit à suivre le rythme donné par les Agences de l'eau et par le PCAET sur les diagnostics des entreprises, ainsi que sur le renouvellement des schémas directeurs d'assainissement communaux.

Les syndicats de rivière travaillent aussi sur la qualité de l'eau, et ce sont mis à travailler depuis plusieurs années sur la question quantitative également, face aux périodes de sécheresse à répétition observées des derniers étés.

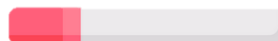
Axe 4 : Faire de la transition écologique un projet territorial

Action 4.1.A : Se doter d'une stratégie de communication et de gouvernance

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Objectif spécifique : renforcer les liens avec les acteurs locaux du territoire.

L'objectif est donc non quantifiable mais on peut noter que certains acteurs locaux sont bien identifiés. Cependant, les relations de travail pourraient être renforcées pour s'appuyer sur toutes les forces vives du territoire pour atteindre les objectifs du PCAET et TEPOS.

Tâches :

- Tâche 1 : créer le plan de communication transversal tous les ans en lien avec le projet de territoire
- Tâche 2 : déployer le plan de communication : sollicitation du réseau de partenaires, création de supports, événementiel...
- Tâche 3 : renforcer le réseau de partenaires (prise de contact directe avec les chargés de communication...)
- Tâche 4 : fournir un kit de communication (flyers, logos, dossier de presse...) auprès des partenaires pour les animations de la CCMDL
- Tâche 5 : afficher une stratégie TEPOS claire à travers une communication large et une identité visuelle en lien avec celle de la Communauté de communes
- Tâche 6 : accompagner l'émergence de nouveaux projets citoyens de la transition notamment sur la question de l'investissement local
- Tâche 7 : lors du lancement des différentes actions du programme d'actions du PCAET, définir les modalités de gouvernance et l'association du citoyen et des structures représentant la société civile

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Plan de communication transversal annuel en lien avec le projet de territoire	0	0	0	0	0	0	0	4
Elaboration de la stratégie de communication transversale	0	0,5	0,5	0,5	0	0	0	1
Renforcer le réseau de partenaires	0	0	0	0	0	0	0	1
Création d'un kit de communication	0	0	0	0	0	0	0	1

Multiplier par 4 le nombre de personnes touchées par les actions de transition écologique à travers les réseaux sociaux	42 249 abonnés	16 944 (+ 7710 payée) 442 abonnés	15604 (+ 26 145 payée) 632 abonnés	?	? 832 abonnés	? 865 abonnés	17385 vues au 01/12/2025 881 abonnés	1000 abonnés
Refonte du site internet du Parc Eco-Habitat pour améliorer la sensibilisation et le rayonnement des actions	0	1 (fait)	1	1	1	1	1 (transfert en cours vers site CCMDL)	1
Augmenter de 100% le nombre de particuliers touchés par les actions de transition écologique à travers les newsletters	1991	N/C	2784	<i>Change-ment de prestataire, difficulté à récupérer l'information</i>	3702	3986	4230	4000

- **Bilan 2020-2022**

La stratégie de communication en interne avait été renforcée au tout début du PCAET mais n'a pas été approfondie ensuite. Si la Communauté de communes communique régulièrement sur les objectifs TEPOS et les projets menés en ce sens dans son bulletin communautaire ou ses réseaux sociaux, un plan de communication annuel plus formel prévu n'a finalement pas été mis en place.

Une page Facebook « La transition écologique dans les Monts du Lyonnais » est utilisée pour transmettre des informations sur des événements à venir ou des projets réalisés dans diverses thématiques en lien avec la transition (mobilité, énergie, déchets...). L'objectif des 1000 abonnés est une perspective qui paraît atteignable d'ici la fin du PCAET.

Une des réalisations phares de 2020 est la refonte du site internet avec une meilleure facilité d'usage, qui permet notamment aux services du conseil aux particuliers et mobilité de communiquer sur des actualités importantes.

Une newsletter est envoyée environ tous les 3 ou 4 mois aux particuliers inscrits sur la liste de diffusion.

Un fascicule sur les idées reçues sur les EnR a été créé et diffusé aux habitants et aux élus par les agents du Parc Eco Habitat.

- **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
• Réflexion fin 2024 sur l'articulation entre les sites internet du PEH et de la CCMDL, ainsi que sur la page Facebook « La transition écologique dans les Monts du Lyonnais » : le PEH ne communique plus en propre depuis 2025, sa communication est intégrée aux outils de la CCMDL pour gagner en lisibilité auprès des habitants, valoriser les actions de transition de la CCMDL, avec des informations mises à jour régulièrement car gérées par le service communication directement • Réflexions avec le service communication sur une bonne manière de visibiliser les projets de transition écologique du territoire. Ce pourrait être un macaron qui serait apposé sur le site et autre communication, mais toujours en réflexion pour savoir comment mieux mettre en avant tous les projets de transition écologique.	• Grosse base de données de contacts mais une seule newsletter envoyée en 2024, idem en 2025, à la suite du départ de la personne en charge	• Pages du site internet de la CCMDL concernant le PCAET et les ambitions TEPOS à revoir avec le service communication • Proposer un programme d'animations du PEH formalisé afin de permettre plus de visibilité sur l'année et d'organiser au mieux la communication, et relancer des newsletters

Bilan global de l'action :

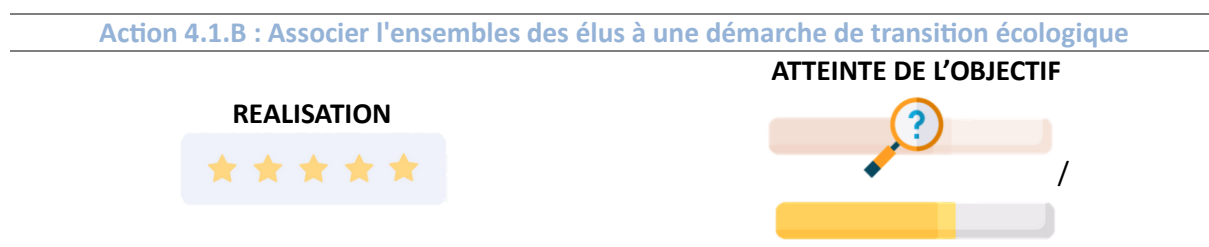
La communication liée à la transition écologique et aux actions PCAET n'était pensée qu'à l'échelle du Parc Eco Habitat les premières années du PCAET, sans stratégie claire sur la manière de s'y prendre. Depuis fin 2024, le service communication a repris en main cette communication, ce qui a permis de commencer à mieux structurer ce qui est dit et comment sur les projets de transition de la CCMDL.

Preuve que cela fonctionne mieux, même si ce n'est sûrement pas unifactoriel : les trois évènements organisés au PEH cette année (Soirée des pros pour la transition énergétique, Soirée grand public sur le photovoltaïque, Apéro Réno des professionnels de la rénovation du bâtiment) ont tous été des

succès en termes de nombre de participants. Des marges de progrès sont encore possibles mais l'articulation entre les services est désormais plus efficiente.

L'indicateur de suivi sur le renforcement du réseau de partenaires est très général et n'est finalement pas robuste pour pouvoir le suivre dans la durée.

L'idée du kit de communication s'est étiolée entre la mise en place du PCAET et la reprise de ce programme d'actions par une nouvelle agent.



Objectif spécifique : faire monter en compétences les élus sur les questions de transition écologique. Chaque conseil municipal a été informé des enjeux énergie-climat sur la CCMDL et des ordres de grandeur en matière d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre sur sa commune. On peut donc estimer que cette montée en compétences a été, au moins en partie, réalisée.

Tâches :

- Tâche 1 : réaliser un guide à l'attention des communes sur les thématiques de transition énergétique et climatique
- Tâche 2 : former les élus et les conseillers municipaux
- Tâche 3 : mettre en valeur les actions locales

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Réalisation d'un guide à destination des élus	0	0,2	0,8	0,9	1 (fini)	1	1	1
Sensibilisation auprès des 32 conseils municipaux	1	+0	+2	+27	32/32	/	/ (32/32)	32
15 actions locales mises en valeur	0	1	+2	+0	+8	+6	+7 (24/15)	15

• Bilan 2020-2022

Afin de fédérer les communes autour de l'objectif TEPOS, la collectivité a inventé un nouveau concept : les CEPOS - Communes à énergie positive. L'enjeu est de décliner les objectifs de production et de réduction de la consommation énergétique déterminés par la stratégie TEPOS à l'échelle communale et de guider les communes dans leurs efforts. L'idée est aussi de redonner du sens aux objectifs TEPOS pour lesquels la CCMDL est engagée depuis une dizaine d'années maintenant.

Pour cela, l'idée dans un premier temps était de réaliser une acculturation des élus sur les données énergétiques de leur commune (consommations d'énergie, émissions de gaz à effet de serre et polluants, production d'énergies renouvelables et potentiel). Cela a pris la forme d'une présentation

en conseil municipal puis de la réalisation d'un guide personnalisé par commune -en cours de finalisation- qui sera ensuite distribué aux communes pour le partager entre élus.

- **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
• Finalisation des présentations CEPOS dans les conseils municipaux • Lancement d'une soirée annuelle « Soirée CEPOS, c'est possible ! » depuis 2023, regroupant entre 40 et 50 élus chaque année. Cette soirée est l'occasion pour les élus de mettre en valeur un projet de leur commune, dans l'idée de mieux faire connaître ce qui se passe sur le territoire et de donner envie à d'autres communes de se lancer. • Distribution des guides CEPOS aux élus fin 2023 et mise à disposition en téléchargement sur le site de la CCMDL • En 2025, les guides ont été récupérés et mis dans les bibliothèques : affiche, présentoir, un guide à consulter sur place et un intégré au catalogue d'emprunt	• Pour le moment, aucun projet présenté en soirée CEPOS n'a été répliqué • Les guides CEPOS n'ont pas été exploités par les élus, et ne sont toujours pas disponibles sur le site des mairies • Faible communication sur l'existence des guides CEPOS • Certaines communes n'ont jamais participé aux soirées CEPOS (même si elles sont de manière générale moins impliquée dans les instances CCMDL) • Très faible emprunt des guides CEPOS : 33 emprunts seulement sur 2025	• Reconduire la soirée CEPOS, voir si le format est à revoir ou pas (soirée à ouvrir aux habitants ? Proposer un format sur le modèle d'Expériences communes ?) • Refaire de la communication sur les guides CEPOS disponibles en bibliothèques, les valoriser à d'autres endroits/d'autres moments ? • Anticiper l'accueil des nouvelles équipes municipales en 2026, leur sensibilisation et leur appropriation des politiques et enjeux énergie-climat

Bilan global de l'action :

La création du projet CEPOS a été chronophage avec la déclinaison pour les 32 communes de leurs données, mais a pu voir le jour. Chaque conseil municipal a eu au moins une fois l'information au cours de son mandat des ordres de grandeur de l'énergie sur sa commune. Les guides CEPOS ont bien été imprimés et distribués, même si l'on peut encore s'interroger sur la meilleure manière de les faire circuler sur les Monts. La soirée CEPOS rassemble quasiment un élu sur dix des Monts du Lyonnais, ce qui est satisfaisant, avec un souhait de présentations dynamiques, apprécié par les participants.

Ce travail sera à recommencer et peut-être à repenser avec les équipes municipales de 2026.

Action 4.1.C : Engager les services de la CCMDL dans le projet de transition et les impliquer dans la définition et la mise en œuvre d'actions collectives en interne

REALISATION



ATTEINTE DE L'OBJECTIF



Objectif spécifique : prendre en compte l'énergie et le climat dans les différents services de la collectivité.

Les objectifs TEPOS sont relativement bien connus, et les différents services sont assez sensibilisés aux enjeux énergie et climat, ou n'hésitent pas à solliciter le service transition écologique au besoin. Un réseau d'agents volontaires a été créé, et sera à continuer d'animer dans les années à venir.

Tâches :

- Tâche 1 : informer et former les agents des enjeux climatiques et environnementaux et leur présenter la démarche engagée par le territoire depuis 2014 et renouvelée à travers le PCAET
- Tâche 2 : proposer à l'ensemble des agents d'imaginer 3 actions internes et constituer un groupe-projet pour piloter et animer la démarche en interne
- Tâche 3 : choix des actions parmi celles soumises par le groupe-projet et mise en œuvre collective

Indicateurs de réalisation par année :

Indicateur de suivi	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Valeur à atteindre (objectif)
Informer et engager agents sur le PCAET	0	1	1	COTECH	COTECH + 1 avec agents volontaires	COTECH	6 temps (6/6)	6
3 actions internes proposées puis mise en œuvre	0	0,1	0,1	0	0	0	3 --> 3/3	3

• **Bilan 2020-2022**

En 2020, une amorce avait été réalisée avec une intervention en réunion des chefs de service mais il n'y a pas eu de suite pour le moment. L'idée était de pouvoir travailler sur la gestion des déchets, le chauffage, l'informatique etc. à travers une massification des écogestes et des alternatives type covoiturage et visios.

Après un début de réflexion en 2020 sur des actions concrètes à mener en interne, cela avait été décalé pour 2022 mais n'a finalement pas été mis en place (changement de personne référente au PCAET).

• **Bilan 2023-2025**

Points +	Points -	Perspectives et recommandations
• 2024 : premier atelier avec des agents volontaires, co-animé par le service déchets, transition	• Manque de temps de l'agent dédiée à	• Communiquer sur les actions réalisées en interne dans l'infolettre dédiée aux agents,

écologique, mobilité et l'ALTE 69 • 2025 : 2 réunions avec les agents volontaires • Actions en interne lancées en 2025 : - Projet de valorisation du stock de fournitures dormant - Projet de mise en place de récupération des biodéchets pour les poules sur la MDI - Mise en place de torchons d'ici fin novembre dans les toilettes MDI	l'animation de ce « réseau »	valoriser ce qui est mis en place
--	-------------------------------------	--

Bilan global de l'action :

Les agents en lien avec le PCAET ont tout au long du plan climat eu un temps annuel pour échanger sur les actions mises en œuvre par chacun des services, pour partager ce qui avait été fait dans l'année, et indiquer les projets prévus pour l'année à venir.

Le démarrage d'actions menées en interne a été tardif mais a pu commencer à être mis en œuvre à partir de fin 2024, avec des premières réalisations en 2025, qui seront à poursuivre et à valoriser dans les années à venir.

Les agents seront à nouveau associés au renouvellement du PCAET en 2026.

Conclusion : un bilan encourageant avec des points d'amélioration déjà ciblés

L'exercice de noter l'atteinte des indicateurs de suivi de chaque action, l'avancement des actions de manière globale et l'atteinte de leur(s) objectif(s) a révélé l'enjeu d'avoir des données et des objectifs chiffrés, ou d'établir dès le démarrage du PCAET une attente qualitative qui puisse être estimée. Cela a eu pour conséquence notamment d'avoir un certain nombre d'objectifs classés comme « inquantifiables » et où il est particulièrement difficile de donner une appréciation. C'est un point d'attention qui sera à conserver lors du renouvellement.

Néanmoins, avec les résultats que nous avons, nous pouvons observer que :

- la répartition des actions suivant leur avancée (avec une notation par étoiles) a pu progresser entre le bilan à mi-parcours et ce bilan final, avec 25 actions sur 30 qui ont pu débuter, qui se sont lancées ou qui ont pu bien avancer ;
- la moitié des actions ont atteint partiellement ou complètement leur(s) objectif(s)
- la majorité des indicateurs de suivi ont quasiment ou complètement atteint leur objectif

Cela montre un bilan plutôt positif après les six ans de PCAET. Pour les objectifs non atteints, différentes raisons peuvent être invoquées : comme par exemple l'impossibilité de récupérer des données pour remplir les indicateurs de suivi, le fait que nous n'avions finalement pas ou peu de moyens à notre portée en tant que collectivité pour réaliser certaines actions (ex : actions 1.2.A et 1.2.B sur la réduction des consommations énergétiques des entreprises, l'action 1.3.B sur la massification du remplacement des systèmes de chauffage...) ou la repriorisation de certaines actions.

La question des indicateurs de suivi sera cruciale lors du renouvellement. Cela permettra sur les six ans d'avoir un meilleur suivi de l'avancée des actions, permis aussi grâce à l'utilisation de la plateforme TETE (Territoires en transition)⁶. Cette plateforme, développée et mise à jour régulièrement par l'ADEME, permet une meilleure lisibilité des avancées ou des points d'achoppement sur les actions. Elle est pressentie pour le prochain PCAET.

La durée du PCAET, six ans, est une durée à la fois courte et longue. Courte car elle permet, à l'échelle d'un mandat, de prévoir des actions qui mettent parfois des années avant de se réaliser, et longue car les directives étatiques évoluent vite, que les sujets soutenus ont pu changer entre le début du PCAET et la fin, et qu'il faut réussir à maintenir la dynamique tout au long du projet. Des actions ciblées en début de PCAET, qui se sont révélées ne pas être du domaine de compétences de la Communauté de communes, se sont éternisées sur toute la durée du plan. S'autoriser à renouveler certaines actions pour qu'elles puissent être réalisables permettrait pour le prochain PCAET d'éviter cet écueil. L'intégration de nouvelles thématiques comme la biodiversité ou le renforcement de la thématique de l'eau permettrait de prendre en compte les sujets aujourd'hui mis en avant par l'Etat, mais cela sera à interroger lors des ateliers pour le renouvellement pour trouver un équilibre entre trop s'éparpiller d'un côté, et embrasser un champ d'actions plus global et systémique d'un autre. Par ailleurs, et c'est inhérent au PCAET, il est impossible de jauger le niveau d'impact des actions sur la consommation d'énergie, la production en énergie renouvelables, et la baisse des émissions de gaz à effet de serre et de polluants observées sur le territoire.

⁶ <https://www.territoiresentransitions.fr/>

Il faudra également trouver dans le prochain exercice un équilibre entre la valorisation d'actions déjà en germe ou qui ont démarré, et un niveau d'ambition qui permette de se projeter et d'imaginer de nouveaux projets pour les six ans à venir. La question du portage direct par d'autres acteurs que la CCMDL se posera aussi, afin de rendre le PCAET mieux partagé et de mutualiser les forces pour faire advenir la transition écologique dans les Monts du Lyonnais.

Pour finir, le nouveau PCAET sera donc l'occasion de rafraîchir les actions et la manière de travailler afin de redynamiser cette politique publique ambitieuse, qui permettra de contribuer au maintien de la qualité de vie dans les Monts du Lyonnais.